

# Dossier d'Accueil 2020

DÉTACHEMENT DE LÉGION ÉTRANGÈRE DE MAYOTTE



# Dossier d'Accueil 2020

## DÉTACHEMENT DE LÉGION ÉTRANGÈRE DE MAYOTTE

### Sommaire :

- Mot d'accueil du chef de corps
- Mots des présidents de catégories
- Présentation de l'île de Mayotte
- Présentation, organisation et missions du DLEM
- Préparer votre séjour
- Préparer votre caisse maritime
- Information santé
- Sections CSAD
- Informations pratiques
- Douane
- Culte



**Bienvenue !**

**Caribou  
maoré**



## Mot d'accueil du chef de corps

**D**ésigné parmi les volontaires pour servir à Mayotte à l'été 2020, vous avez certainement hâte de découvrir « l'île aux parfums ». Vous y trouverez un **mode de vie très différent** de ce que vous pouvez déjà connaître : ce jeune département est en effet particulier, et les organismes militaires qui y sont stationnés, en premier lieu le DLEM, ont des structures uniques et des identités propres.

**L**e but de ce livret d'accueil est donc de vous aider à vous préparer à une mission de longue durée qui sera **exigeante**, dans un territoire singulier aux paysages magnifiques, mais aussi de vous faire **appréhender ses spécificités géographiques, humaines, religieuses, économiques et sociales**. Vous devez vous attendre à retrouver de grandes similitudes avec l'Afrique et à mener une vie peu comparable à celle vécue dans d'autres départements d'outre-mer.

**M**ayotte comporte deux îles principales mais vous habiterez tous sur Petite Terre, un territoire de 6 km sur 3, soit en lotissement, soit en appartement, soit dans des villas isolées pour quelques-uns. A plus de 8000 km de la métropole, **il vous faudra**

**compter sur l'esprit de corps et la forte cohésion** qui unit les familles en vous appuyant par exemples sur les activités proposées notamment par les sections du Club Sportifs et artistique des Armées dont la liste vous est proposée dans ce livret. Votre volontariat à vous investir au profit de la collectivité est aussi attendu.

**V**otre vie pour 2 ans dans ce département français situé si près des côtes africaines et malgaches, dont il a recueilli la culture, et entouré par un lagon réputé comme l'un des plus beaux du monde, constituera une véritable **aventure familiale**, enrichissante et inoubliable. Sa réussite vous demandera un **esprit d'adaptation** et une **persévérance** sans doute assez proche de ce qu'ont connu nos anciens sur d'autres terres aussi exotiques.

**S**i le DLEM remplit des missions de soutien nombreuses, il est aussi une unité opérationnelle d'infanterie et évolue dans une région stratégique (canal du Mozambique), qui n'est pas exempte de tourments politiques, sociaux et climatiques ; chacun y a donc un poste véritablement opérationnel en plus de son emploi de spécialiste et sera

appelé à être déployé à Madagascar, aux Comores, aux Glorieuses ou à La Réunion pour différentes missions : détachements d'instruction, exercices, représentation. Le DLEM est également prêt à intervenir en opération, fidèle à la devise du régiment : *Pericula Ludus* (Au danger mon plaisir).

**C**e livret s'adresse bien sûr en priorité à ceux qui vont rejoindre le DLEM sur le « Rocher », mais sera aussi utile pour tous ceux appelés à servir sur Petite Terre dans un des dix petits organismes qui s'y trouvent. Puisse-t-il vous aider à bien préparer votre déménagement et votre arrivée. **N'hésitez pas à contacter ceux qui y servent actuellement et qui sauront vous renseigner avec plaisir.**

**E**n attendant de vous accueillir prochainement sur le Rocher, je vous félicite pour ce choix de servir à Mayotte.

Lieutenant-colonel (TA) Hugues LATOURNERIE  
commandant d'armes de Mayotte et  
Chef de corps du détachement de Légion étrangère de Mayotte



## *Mot d'accueil du président des officiers*

**D**ésigné à l'honneur de servir en mission de longue durée (MLD) au Détachement de Légion étrangère de Mayotte, je vous souhaite par avance la bienvenue et vous invite à prendre dès à présent, les contacts nécessaires pour faciliter votre installation à Mayotte.

**M**ayotte, ce plus jeune département français, est toujours en phase de transformation. Il ne ressemble à aucun autre département ou territoire outre-mer.

**L**e DLEM, est une unité exigeante de par ses conditions de vie et la multitude de responsabilités qui seront les vôtres.

**E**xigeante par le nombre de missions opérationnelles, d'activités d'instruction, d'entraînement et de coopération ; il est donc important de vous conditionner comme vous le feriez pour une affectation dans un régiment des forces.

**E**t, pour que le soldat puisse remplir sa mission il doit veiller au bien-être et à la stabilité de sa famille. Il est indispensable de s'organiser et de se renseigner pour son logement, la scolarité des enfants, et le travail éventuel du conjoint. La cellule familiale va devoir apprendre à vivre avec ce que le département propose et ses spécificités.

**J**e vous encourage aussi à vous informer sur les retours d'expériences récents qui sont à prendre en considération.

**P**ar votre préparation immédiate et votre capacité à vous adapter sans exigence démesurée, vous allez vivre une expérience dense et riche en souvenirs.

**E**nfin, de par votre volonté de vous intégrer dans cette petite collectivité qu'est le DLEM ainsi qu'au sein du département où tout le monde se connaît ou du moins se rencontre, vous aurez l'opportunité d'offrir à votre famille une aventure unique et conditionnera la qualité de votre temps de présence à Mayotte.

**C**e dossier construit par les différents acteurs de votre future installation, vous permettra d'anticiper et préparer votre venue. Je reste néanmoins à l'écoute de vos questions et disponible pour y répondre.

Chef de bataillon Dervis HELAC  
Président des officiers

**Chers  
camarades  
Sous-officiers,**



## *Mot d'accueil du président des sous-officiers*

**T**out d'abord, vous avez été désignés pour servir au Détachement de légion étrangère de Mayotte DLEM et je serai heureux de vous accueillir sur « l'île aux parfums » dès l'été prochain.

**E**nsuite, sachez que vous découvrirez ici un mode de vie singulier et une mission spécifique.

**E**n effet, Mayotte, le plus jeune département français, reste un territoire atypique ; le DLEM, régiment Légion le plus éloigné de la maison mère, est une unité différente des autres.

**D'**une part, de par ses panoramas admirables, ce département est connu pour être un des plus beaux endroits du monde. Mais ses spécificités économiques, religieuses, sociales vous demanderont un esprit d'adaptation. Donc, votre première préoccupation avant même d'arriver sur le « Rocher », sera de faciliter l'installation de votre famille et éventuellement l'inscription de vos enfants à l'école.

**D'**autre part, le DLEM est une formation dans l'Océan Indien, qui remplit des missions de soutien, mais aussi de nombreuses missions opérationnelles. Dans les deux cas, ces missions sont exigeantes, d'un rythme très intense, mais extrêmement passionnantes. Ainsi, votre seconde préoccupation sera de vous intégrer au régiment, à son fonctionnement et à ses missions.

**P**ar conséquent, ces deux préoccupations majeures, seront essentielles pour réussir votre mission de longue durée. Les activités CSA, la cohésion, notre accueil fraternel et bienveillant, seront essentiels pour réussir le séjour de votre famille.

**E**nfin, dans l'attente de vous lire et vous rencontrer, je vous renouvelle mes vœux de bienvenue.

N'hésitez pas à me solliciter.

Major Andjei SCUTELNIC  
président des sous-officiers.

**Chers  
camarades,**



## *Mot d'accueil du président des caporaux-chefs*

**J**e suis heureux de vous accueillir sur le Rocher de l'Île aux parfums, et je vous souhaite une bonne installation pour vos familles.

**M**ayotte a ses particularités, certaines peuvent intimider ou inquiéter mais elles ne sont rien en regard de la richesse de cette Île.

**N**os missions opérationnelles et de soutien cumulées sont très exigeantes et le Régiment s'appuie sur les caporaux-chefs. Donc je compte sur votre état d'esprit et votre cohésion pour le bien du service et le rayonnement de notre catégorie.

**J**e vous demande de bien préparer votre arrivée, et d'anticiper la scolarité de vos enfants. Ils peuvent suivre une scolarité de la maternelle jusqu'à la classe de terminale.

**J**e vous invite fortement à participer à l'information qui vous sera dispensée par l'EMSOME à Aubagne. Celle-ci vous permettra de mieux appréhender Mayotte.

**E**nfin, Mayotte est un jeune département français (2011) mais qui demande encore un esprit d'adaptation pour ses spécificités sociale et religieuse.

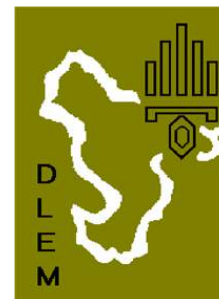
Caporal chef Sylvain CHANEMOUGAME  
président des caporaux chefs.

# JOURNÉE de FORMATION TERRITOIRE TERRE à la LÉGION ÉTRANGÈRE

N°905/CFT/EMSOME/DFSHM/NP du 19/12/2019.

## *Primo : généralités*

Les journées de formation territoire (JFT) sont des formations de base proposées par l'EMSOME ayant pour objectif d'acculturer le militaire et sa famille à leur nouvel environnement et de préciser l'ensemble des démarches techniques à réaliser afin de réussir son départ et son installation hors du territoire métropolitain. Afin de former ses sous-officiers et militaires du rang, la Légion étrangère bénéficie de quatre JFT-Terre qui lui sont exclusivement dédiées. Ces formations portant sur la Guyane et Mayotte auront lieu au quartier Viénot, les 06 février et 05 mars 2020. Les modalités pratiques des sessions de formation seront transmises aux unités de Légion dans une note complémentaire au présent document.



## *Alpha : durée de la formation et déroulement théorique*

Les JFT s'étendent sur une journée complète. Celle-ci se déroule selon l'emploi du temps suivant, sans qu'il ne soit ni sécable ni réduit :

8h00 - 8h45	: Accueil (pas d'accueil après cet horaire) ;
8h45 - 9h00	: Prise en compte des stagiaires par l'instructeur et installation ;
9h00 - 12h30	: Formation interculturelle sur le territoire d'affectation ;
12h30 - 13h30	: Déjeuner sur le site de formation ;
13h30 - 17h00	: Informations pratiques relatives à l'expatriation sur le territoire d'affectation ;
17h00 - 17h30	: Questionnaires de satisfaction et formalités de départ.

## *Bravo : lieu de la formation*

Au quartier Viénot, à Aubagne, dans les locaux suivants : - Cinéma : 3e REI - Salle de conférence du Bat 90 : DLEM.

## *Charlie : participants*

- Les cadres et militaires du rang affectés SHM au PAM 2020, ainsi que leur conjoint (présence souhaitée). Le conjoint peut également assister seul dans la mesure où le légionnaire muté ne peut être présent pour raison de service. A préciser au moment de l'inscription. Deux cadres de l'EMSOME : pour la Guyane : le CBA BRUNIER et pour Mayotte, l'ADJ LEFEBVRE. Ils seront récupérés en gare, logés (Pavillon Mérolli) et nourris au quartier. Le chef BUC s'assurera de leur récupération et accueil. (Cne Saint Denis)

## *Delta : tenue*

Les stagiaires et leur famille seront en tenue civile correcte pendant toute la durée de la formation.

## *Echo : codes et financement*

Code CAF : - JFT-Terre : « A OME 3 2 00 OME INFO + pays de destination ». Frais de déplacement : - code d'engagement Terre, personnel d'active : **FD1ADLB21F** ; - code TACITE : **TPT21ETT1L** - code TACITE : **TPT21ETT1L**.

## *FoxTrot : points de contact*

EMSOME : - Les cadres et militaires du rang affectés SHM au PAM 2020, ainsi que leur conjoint (présence souhaitée). Le conjoint peut également assister seul dans la mesure où le légionnaire muté ne peut être présent pour raison de service. A préciser au moment de l'inscription.

- Deux cadres de l'EMSOME : pour la Guyane, le CBA BRUNIER et pour Mayotte, l'ADJ LEFEBVRE. Ils seront récupérés en gare, logés (Pavillon Mérolli) et nourris au quartier. Le chef BUC s'assurera de leur récupération et accueil.

Arnaud LECLERC (chef du bureau appui à la formation) :

- PNIA : 821 753 8844 / Tél. : 01.76.64.88.44 ; - mail : arnaud-r.leclerc@intradef.gouv.fr

Sergent-chef Serge ACAR (chef de la section stages) :

- PNIA : 821 924 5743 / Tél. : 01.47.16.57.43 ; - mail : serge.acar@intradef.gouv.fr

COMLE : Major Geoffrey WALLACE (chef du BUC de l'EM COMLE)

- PNIA : 821 133 12 47 ; - mail : geoffrey.wallace@intradef.gouv.fr

# Caribou maoré,

## BIENVENUE À MAYOTTE



### *Un peu d'histoire*

Avant l'indépendance du Territoire des Comores, Mayotte faisait partie de cet archipel de quatre îles, connu depuis l'antiquité. Ces îles, placées au carrefour maritime de l'océan indien, connurent à une époque plus récente, une succession d'invasions arabes. Une d'entre elles, au XVe siècle, laissa des traces profondes. Ces invasions aboutirent à l'implantation de l'Islam (mouvance très modérée). Le 25 août 1841, Mayotte devenait Colonie française, puis territoire d'outre-mer de 1946 à 1975. A la proclamation de l'indépendance des Comores en 1975, la population de Mayotte se prononça massivement pour le maintien de l'île au sein de la République française. Après avoir été une collectivité territoriale française depuis décembre 1976 Mayotte est actuellement une collectivité départementale française, administrée par un représentant du gouvernement ayant rang de préfet. Suite au référendum du 29 mars 2009, Mayotte est devenue officiellement le 101<sup>e</sup> département français en mars 2011 (avec une mise en place progressive des structures de départementalisation toujours en cours).

### *La population Mahoraise*

La population de Mayotte est de 270 372 habitants au dernier recensement de 2019 (Insee), avec un accroissement de 3,8% / an et une densité de 685 hab/Km<sup>2</sup> (près de 3500 hab/Km<sup>2</sup> en Petite Terre), elle compte plus de 56% de jeunes âgés de moins de 20 ans.

Religion Musulmane à plus de 95%, hindoue, catholique.

Langue, officiellement le français, usuellement le SHIMAORE (un dérivé du swahili).

Mayotte connaît un taux de chômage de 30 %, malgré un taux d'emploi record pour le 101<sup>ème</sup> département français en 2017 (Insee) (Insee 2019).

Heure locale. GMT + 3, soit 2 heures d'avance sur Paris en hiver et 1 heure en été.





# Caribou maoré,

## BIENVENUE À MAYOTTE

### *Mayotte, l'île au lagon*

Île de l'archipel des Comores dans le canal du Mozambique, elle se situe à plus de 9000 km de la métropole, 1500 km de la Réunion, 300 km de Madagascar et 400 km de la côte africaine. Géographiquement, Mayotte se caractérise par un relief adouci, son plus haut sommet, le Mont BENARA culmine à 653 m. Le volcanisme ancien a laissé notamment un cratère, occupé aujourd'hui par le lac DZIA-NI (Possibilité de promenade autour du lac, en empruntant un tracé G.R.).



D'une superficie de 374 km<sup>2</sup>, Mayotte comprend deux îles principales, la Petite Terre et la Grande Terre et une vingtaine d'îlots dispersés dans un des plus grands et plus beaux lagons du monde. La température moyenne est de 25°C (entre 24 et 30°C). Mayotte, protégée du courant d'alizé oriental par Madagascar, jouit d'un climat tropical maritime comprenant deux saisons :

- ◆ une saison sèche et tempérée, qui débute courant mai et qui se termine vers octobre,
- ◆ une saison chaude (saison des pluies) de novembre à avril arrosée par la mousson venant du N-O.



### *Tourisme*

Depuis Mayotte, on peut se rendre à Madagascar, l'île Maurice, la Réunion, le Kenya, le Mozambique, la Tanzanie, les Seychelles, l'Afrique du Sud, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, la Thaïlande et les Grandes Comores. Mais avant d'aller si loin, prenez le temps de visiter d'abord Mayotte.



Les amateurs de plongée sous-marine, les randonneurs et les adeptes du farniente au bord des plages seront servis, sans oublier toutefois les règles de sécurité rendues nécessaires par une insécurité croissante : il est fort déconseillé de se rendre dans des endroits isolés, ce qui limite de fait les découvertes.

### *Petite Terre-Grande Terre*



Mayotte vit au rythme des barges qui permettent de relier les deux îles en une vingtaine de minutes, avec un double trafic :

- La barge piétons (quai Issoufali) et l'amphidrome (quai Ballou) ,
- Tarifs aller-retour : piéton 0,75 € (gratuit pour les enfants), cyclomoteur < 125 cm<sup>3</sup> : 2,00 €, cyclomoteur > 125 cm<sup>3</sup> : 3,00 €, véhicule léger : 15,00 €,
- Navette toute les 1/2 h de 5h30 à 20h00 puis toute les heures jusqu'à 3h30.

Les taxis, le prix de la course est de 1,40 € du lundi au samedi jusqu'à 19h00 et 2,10 € à partir de 19h00. 5€ à partir de 23h et les dimanche et les jours fériés.



# Présentation

## Organisation et mission du DLEM

### Présentation

Depuis plus de 58 ans la Légion étrangère est présente sur le sol mahorais. Composante incontournable de cette communauté insulaire particulière et attachante, le Détachement de Légion étrangère de Mayotte concourt, au travers de l'ensemble de ses moyens humains et matériels, et des missions qui sont les siennes, à l'affirmation de la présence de la France dans cette partie du monde.

Reflet de la volonté d'ouverture du Détachement sur son environnement extérieur, la complémentarité des capacités d'instruction offertes par "l'Île au Lagon" permet une diversification des activités au profit des unités. Tirs, marches et exercices amphibies se succèdent ainsi, conférant au DLEM une place à part au sein du dispositif des forces armées de la zone sud de l'océan indien (FAZSOI).

Placé en sentinelle avancée dans l'océan indien, à l'entrée du canal du Mozambique, le DLEM tient garnison au quartier Cabaribère, sur le rocher de Dzaoudzi et est subordonné pour emploi au commandement supérieur des FAZSOI, dont l'état-major est basé à Saint-Denis de La Réunion.



### Tradition

Issue de la 2<sup>e</sup> Compagnie du 3<sup>ème</sup> Régiment étranger d'infanterie, le DLEM, proche de Madagascar et du chemin menant vers l'Indochine est en filiation directe avec le régiment étranger.

En 1984, le DLEM s'est vu confier l'étendard du 2<sup>e</sup> Régiment étranger de cavalerie (2<sup>e</sup> REC) dont la devise est **Pericula ludus (Au danger mon plaisir)**.

### Historique



La Légion étrangère prend part à la conquête de Madagascar de 1895 à 1905. Elle y revient de 1947 à 1951 à l'occasion de troubles dans le Nord de l'île. La Légion revient pour la troisième fois sur « la Grande Île » en 1956 et le Bataillon de Légion étrangère de Madagascar (BLEM) s'installe principalement à Diégo Suarez. En 1962, le 3<sup>e</sup> Régiment étranger d'Infanterie (3<sup>e</sup> REI) s'installe à Madagascar après avoir quitté l'Algérie, et intègre le BLEM dans ses rangs. Dès lors, le 3<sup>e</sup> REI envoie tour à tour ses unités en nomadisation dans l'archipel des Comores. Le 13 novembre 1967, la 2<sup>e</sup> Compagnie du 3<sup>e</sup> REI s'installe définitivement à Dzaoudzi et détache, en Grande Comore une section au camp de Voidjou près de Moroni.

En 1973, le 3<sup>e</sup> REI quitte définitivement Madagascar et rejoint la Guyane. La 2<sup>e</sup> Compagnie reste à Mayotte, où elle forme corps et devient le Détachement de Légion étrangère des Comores (DLEC) le 1<sup>er</sup> août de la même année.

En 1976, les trois autres îles de l'archipel (Anjouan, Mohéli et la Grande Comore) accèdent à l'indépendance. Mayotte, quant à elle, exprime sa volonté de demeurer française par voie de référendum. Au mois d'avril de la même année, le DLEC rapatrié à Mayotte sa section, jusqu'alors détachée à Moroni en Grande Comore et change d'appellation pour devenir le "Détachement de Légion étrangère de



# Présentation

## Organisation et mission du DLEM

### Organisation

Le chef de corps du DLEM est aussi le Commandant Militaire (COMIL) de Mayotte. A ce titre, il est le représentant du général, commandant supérieur (COMSUP) des FAZSOI. Avec un effectif de près de 300 hommes dont environ 117 permanents Légion et 180 personnels tournants, le DLEM accueille des unités en mission de courte durée depuis 32 ans et a servi à ce titre de modèle lors de la redéfinition des forces pré-positionnées hors métropole au moment de la professionnalisation de l'Armée de terre. Il est constitué de deux unités :



La compagnie de commandement et de logistique (CCL) armée essentiellement par des militaires à "titre étranger" en mission longue durée (MLD). Un module de spécialistes comprenant une quarantaine de personnels en mission de courte durée (MCD) vient renforcer la compagnie. Comme l'indique son nom, la CCL a pour mission générique de fournir le personnel et les moyens destinés à assurer le soutien logistique au profit du DLEM mais également des autres formations militaires de l'île. Certains personnels travaillent au profit du Centre Médical Interarmées ou des antennes du GSBdD et de l'infrastructure Maintenance du SID.

La compagnie de combat d'infanterie articulée en 4 sections. Cette compagnie est armée par des militaires en MCD (quatre mois) provenant d'unités d'infanterie de la Légion étrangère ou du régime général. Elle est en mission opérationnelles avec sa capacité de compagnie d'infanterie mais complète aussi complète grâce au terrain et aux conditions exigeantes de Mayotte son expérience outre-mer et parfait ses connaissances en matière d'amphibie.



### Missions

Le Détachement de Légion étrangère de Mayotte (DLEM) constitue une force de souveraineté totalement opérationnelle qui, tout en assurant la protection et la sécurité de ses emprises, doit pouvoir engager sous 48 heures en OPEX ou en OPINT à partir de la compagnie d'infanterie et de la CCL : un centre de regroupement et d'évacuation de ressortissants (CRER) et une compagnie d'infanterie à 2 ou 3 sections avec les éléments de commandement et de soutien adaptés ;

- intervenir selon les modalités prévues par les plans d'urgence et de secours déclinés des dispositifs ORSEC préfectoraux comme dans le cas de troubles graves pouvant affecter les capacités vitales de Mayotte (capacité de protection contre la foule).



De plus, dans le cadre de la coopération militaire, le DLEM arme régulièrement des détachements d'instruction opérationnelle (DIO) ou technique (DIT) au profit des pays voisins de l'Océan Indien, notamment aux Comores et à Madagascar (4 DIO et DIT effectués en 2019)



# Présentation

## Organisation et mission du DLEM



Toujours dans le cadre de son contrat opérationnel, le DLEM organise annuellement 2 écoles à feux sur les champs de tirs de La Réunion et Madagascar pour pouvoir entretenir ses capacités notamment dans le domaine du tir aux armes d'appui (mitrailleuse 12,7mm, ANF1, FRF2, grenades et explosifs).

Au-delà de la préparation opérationnelle, ces écoles à feu constituent des périodes privilégiées d'entraînement qui permettent d'ouvrir de nouveaux horizons en travaillant en interarmées et en international.

Plus régulièrement, la compagnie tournante et la CCL séjournent sur Grande Terre à partir du poste de **M-LIHA** ou lors de « missions de présence réversibles » à pied ou en véhicule, de façon à connaître le terrain et sa population, assurer une présence militaire sur l'ensemble de l'île et se préparer à un engagement en opération.

Sur réquisition préfectorale, le DLEM participe depuis mai 2015 à la lutte contre l'immigration clandestine terrestre en appui de la Gendarmerie sur l'ensemble du littoral du département.



Depuis 1997, Le DLEM contribue aussi à marquer la présence française sur les Îles Éparses en fournissant en permanence lors de séjours de 20 à 70 jours en autonomie totale un détachement de 14 hommes sur les îles Glorieuses, îles situées à l'entrée du canal du Mozambique, au Nord-Ouest de Madagascar.

Le DLEM participe également à tous les exercices organisés par les FAZSOI. Se déroulant la plupart du temps à l'étranger dans un contexte interalliés, bénéficiant systématiquement de tous les moyens interarmées, ces exercices constituent de réels rendez-vous opérationnels permettant de mettre en œuvre toutes les capacités du régiment.

Enfin, le volet aguerrissement est une composante importante du séjour, qu'il soit de longue ou de courte durée.

Le **Centre d'instruction et d'aguerrissement nautique** (CIAN)

installé sur la plage du Bouilleur dispose de tous les moyens permettant à la fois de dispenser des formations adaptées au milieu lagunaire en zone tropicale humide et aux missions inscrites dans la politique d'aguerrissement de l'Armée de terre, mais aussi de maintenir une liberté de manœuvre sur l'ensemble du lagon. Une certaine aisance aquatique est donc indispensable



# Préparer votre séjour

## Logement

### Domaine d'application

Les conditions d'attribution d'un logement meublé sont précisées dans l'instruction 4161/DEF/DAG/DE/LOG relative au logement du personnel de la défense dans les départements et territoires d'outre mer du 20 juillet 1992 et de l'arrêté du 25 septembre 2013 en application du décret N°2013/858 du 25 septembre 2013 relatif à la retenue pour le logement et l'ameublement des agents civils du ministère de la défense et des militaires affectés à La Réunion et à Mayotte. **Le respect de ses règles est assuré par le BIL, sous le contrôle de l'adjoint interarmées des FAZSOI (AIA). La perte de qualité d'ayant droit ou la modification de la situation famille entraîne la restitution ou le changement de logement dans des conditions fixées par le commandement.**



Pour des raisons opérationnelles et de sécurité, vous serez obligatoirement logés sur Petite Terre comme tous les militaires appartenant à la garnison de Mayotte. Un logement (domanial ou pris à bail) sera attribué au chef de famille une fois qu'il sera à Mayotte en fonction de la constitution de la famille qui sera présente à Mayotte. Il est nécessaire de prendre contact avec le Bureau Interarmées du Logement par téléphone ou par courriel pour préciser la constitution de la famille. Il vous fournira les renseignements utiles pour préparer votre arrivée et la constitution de votre dossier de logement.

**Bureau Interarmées du Logement**  
**Antenne de Mayotte. BP 44 § 97610 DZAOUDZI - MAYOTTE**  
**Tel : 02 69 64 45 19 - PNIA : 845 404 45 19.**

### Retenue logement

Le montant de cette retenue est fixé à **10% de la solde de base**. Tous les ayant droit logés par le BIL (que ce soit en bâtiments domaniaux ou pris à bail) subissent cette retenue à laquelle il faut ajouter des charges collectives (jardinage, arrosage, éclairage des communs, etc.) dans les logements domaniaux.

### Arrivée de la famille

Le dossier de demande de concession de passage gratuit (CPG) doit être impérativement initié par l'ayant droit auprès de sa formation de métropole avant le départ.

### L'ayant droit (le militaire ou civil de la défense muté à Mayotte) arrive seul sur le territoire.

L'autorisation pour la famille de rejoindre Mayotte ne sera accordée qu'après l'attribution du logement et en fonction de sa disponibilité (libération, travaux). Cet accord n'intervient qu'après la visite et l'acceptation par le chef de famille du logement proposé par le BIL de Mayotte. Etant donné le faible parc immobilier de Mayotte, un deuxième choix ne peut vous être proposé ; de même, une arrivée de la famille en même temps que le militaire est difficile à réaliser (pas d'offre en hôtellerie adéquate).

### MOBILIER FOURNI

- salon, salle à manger,
- chambre parents, enfants (lit de bébé compris),
- mobilier cuisine (table, buffet, chaises),
- meuble de salle de bain,
- salon de jardin.

*Nota : En cas de retard de livraison de la caisse maritime, une caisse popote « temporaire » est mise à la disposition des personnels en nécessité, par le CMSSC.*

### ELECTROMENAGER

Un réfrigérateur-congélateur, un congélateur, une gazinière/four, un lave-linge, un sèche-linge sont mis en place dans les logements.

*Nota bene : Le magasin du corps ne fournit pas de micro-ondes, ni lave-vaisselle.*

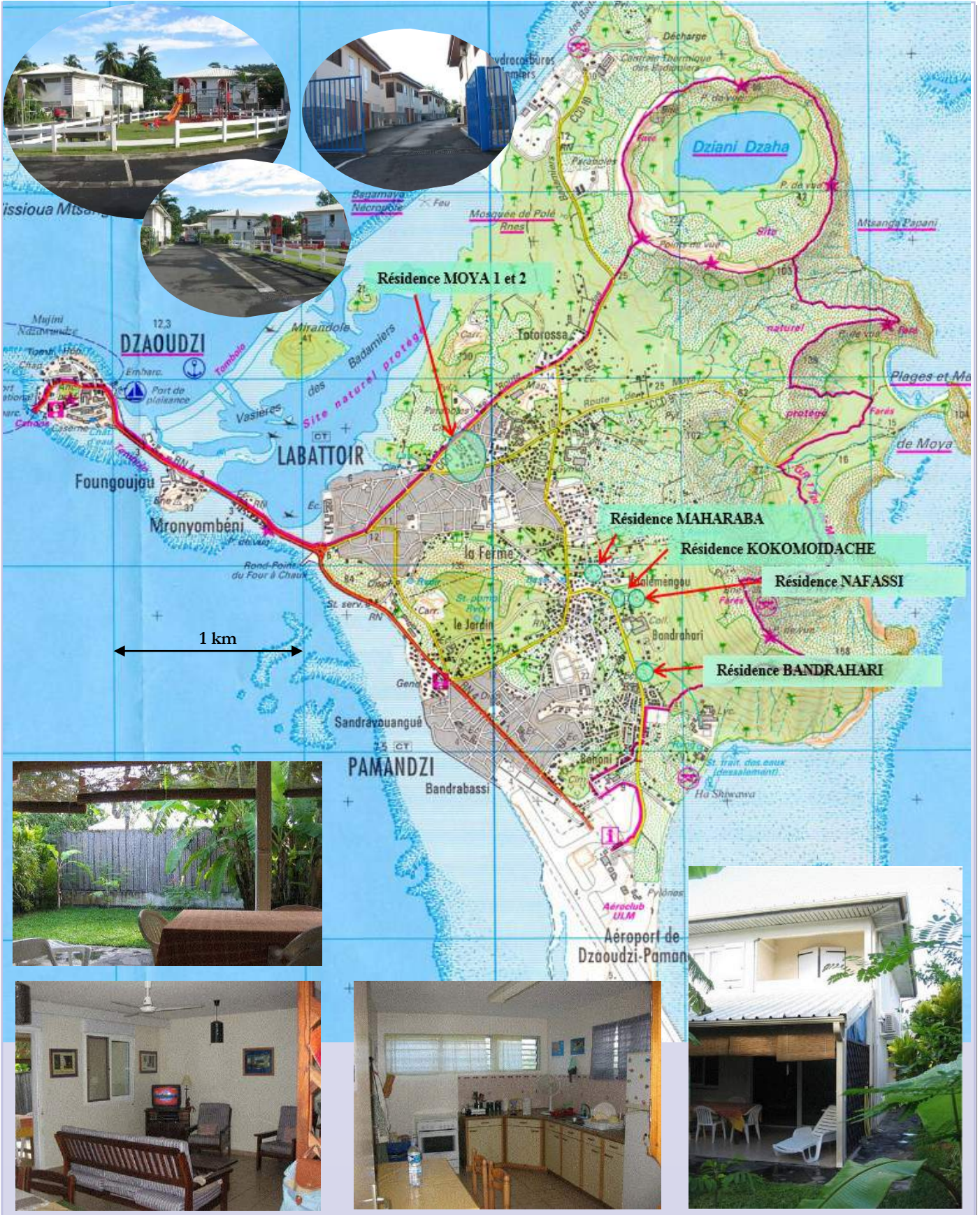


### Personnel de maison

Si vous voulez profiter de la vie sous les tropiques, vous pouvez vous offrir les services d'un employé de maison. Cependant, il faut s'assurer qu'il réside à Mayotte en situation régulière, c'est-à-dire Détendeur d'un titre de séjour ou d'une carte d'identité nationale. Il convient de le déclarer impérativement à la direction du travail et à la sécurité sociale de Mayotte. La valeur du SMIC mahorais en janvier 2020 : 7,66€/h (brut). Le salaire est déductible à 50% des impôts sur le revenu.

# Logements

En résidences sont répartis sur 50 emprises



# Préparer votre séjour

## Formalités administratives

Pour la mutuelle militaire, si une partie de la famille est restée en métropole, n'oubliez pas de le préciser auprès de la mutuelle pour mettre à jour les adresses et les comptes bancaires.

Pour les jeunes concernés par les JDC, transmettez vos nouvelles coordonnées au Centre dont vous dépendiez en métropole.

**CAF :** Avant votre départ, vous devez effectuer la radiation auprès de votre CAF de rattachement. Le dossier doit être transféré au : CERHS de Nancy, atelier DOM/COM, bureau prestations familiales, 76 rue Sergent BLANDAN, 54029 NANCY. **En aucun cas votre dossier ne doit être transféré à la CAF de Mayotte .** Un certificat de mutation (de la CAF en métropole vers le CRHS) devra être apporté si possible à la cellule SAP du DLEM pour vérifier et effectuer d'éventuelles régularisations des prestations une fois prises en compte par le CERHS. Cette démarche ne doit pas être réalisée si vous arrivez en célibataire géographique. Elle est réservée uniquement au personnel ayant obtenu un changement de résidence à Mayotte avec famille (CPG affectation).

Une fois le dossier transféré, vous recevrez vos allocations sur le même compte que la solde, et celles-ci seront inscrites sur le bulletin de solde (avec majoration Outre-Mer). Vérifiez avant votre départ que votre dossier a bien été transféré au CERHS, il y a souvent des erreurs qui sont longues à rattraper. Enfin, apportez les certificats de scolarités pour les enfants de plus de 16 ans restés en métropole pour continuer leurs études.

## Soldes

À Mayotte, la solde est affectée d'un coefficient de 1.8 soit 80 % de la solde de base en plus. La prime ELOI n'est pas imposable (fiche MEDROFIM av 2017)

Depuis 2016, la taxe d'habitation est exigée. Son taux, dépendant de la valeur locative, varie fortement d'un logement à l'autre et peut atteindre des sommes importantes.

## Banques

Les cartes bleues peuvent être utilisées dans la quasi-totalité des commerces et restaurants. On peut retirer de l'argent dans les guichets des banques BFC, BRED (Banque populaire), Crédit Agricole et Banque Postale.).



Les chèques d'organisme bancaire de métropole ne sont pas acceptés partout, il est conseillé de venir avec des carnets de chèques avec l'adresse du DLEM. Pour éviter l'attente aux banques qui maîtrisent assez peu les mises à jour des opérations financières exécutées notamment sur le livret A, vous aurez à gérer vos comptes par internet, aussi n'oubliez pas de mettre à jour vos codes internet, et dès que vous aurez un numéro de portable, vos certicodes qui permettent les achats par internet.

## Crèches ou garderie

En ce qui concerne la petite enfance, il existe actuellement deux crèches associatives sur Mayotte, une en Grande Terre et une sur Petite Terre appartenant toutes deux à l'Association Garderie les Beaux Enfants (AGBE, mail : informa-tions@agbe.fr).

L'AGBE possède les agréments PMI et CAF de Mayotte et sont bien équipées.

Les enfants sont acceptés à partir de 6 mois et jusqu'à 3 voire 4 ans (prise en charge périscolaire)

L'accueil peut se faire sur une ou plusieurs journées ou demi-journées par semaine, à définir à l'entrée et contractualisé.

Pour toute demande d'information ou de disponibilités, prendre contact avec l'organisme dès votre arrivée (le nombre de places est limité !!)

### AGBE - Crèche de Grande Terre

42 rue des Cents Villas - 97600 Mamoudzou

Téléphone : 02.69.61.09.00

Portable : 06.39.28.10.21

Horaires : du Lundi au Vendredi de 06h30 à 17h30



### AGBE - Crèche de Petite Terre

102 quartier Bahoni

(accès par la rue du Salime Abdallah) - 97615 Pamandzi

Téléphone : 02.69.60.07.43

Portable : 06.39.65.70.05

Horaires : du Lundi au Vendredi de 06h30 à 17h30



# Préparer votre séjour

## *Vie scolaire de vos enfants*

On peut suivre une scolarité normale de la maternelle jusqu'au baccalauréat à Mayotte.

Pour la maternelle et le primaire, vous avez le choix entre le public et le privé hors-contrat, selon que vous privilégiez la proximité et la gratuité d'un côté ou le niveau de l'autre (du fait de la non maîtrise du français chez les jeunes mahorais, le niveau dans le primaire est très inégal. Il est alors utile de se tourner vers le privé).

Pour l'enseignement secondaire, il y a deux collèges et un lycée publics sur Petite Terre, prenez contact avec eux afin de connaître les différentes filières et sections. Il existe une école hôtelière et un lycée professionnel sur Grande Terre. A noter que pour les jeunes en apprentissage, en section bac technique ou technologique et post-bac, il existe une allocation de l'armée sous condition de ressources, à voir avec l'assistante sociale dès le mois de septembre.

### Comment inscrire ses enfants :

Pour l'enseignement public, de la maternelle au lycée : Il faut avoir un logement attribué pour scolariser ses enfants, donc l'inscription se fait après l'arrivée à Mayotte. Avec l'attestation d'attribution du logement délivrée par le BIL-BG, les parents se rendent à la mairie qui va choisir l'école publique où inscrire l'enfant.

Pour le privé, en maternelle et primaire, il faut prendre contact le plus rapidement possible avec l'établissement, afin d'effectuer une préinscription.

Certaines écoles privées acceptent les enfants dès 2 ans en Toute Petite Section (s'ils sont propres) en fonction des places disponibles.



### Établissements privés maternelles et élémentaires sur Petite Terre :

**LES COLIBRIS** école privée, maternelle et primaire à DZAOUDZI

Tél. 06 39 21 90 49 ou 06 39 69 14 37. Courriel : [ecoleprimairelescolibris@yahoo.fr](mailto:ecoleprimairelescolibris@yahoo.fr)

**APEEM** école privée, maternelle et primaire à DZAOUDZI . Tél. **02 69 60 14 86**.

**JADESSIANE** école privée, maternelle et primaire à LABATTOIR. Tél. **02 69 60 06 11**.

**LES PITCHOUNES** école privé, maternelle à PAMANDZI : Tél/Fax : **02 69 60 04 96**.

### Pour le collège et le lycée, il existe 3 établissements publics sur Petite Terre.

- **COLLÈGE DE LABATTOIR** : B.P. 41 - 97610 DZAOUDZI - Tél : **02 69 60 06 06** - Fax : 02 69 60 15 45.
- **COLLÈGE DE PAMANDZI** : B.P. 362 - 97615 PAMANDZI - Tél : **02 69 60 27 26** - Fax : 02 69 60 27 29.
- **LYCÉE DE PETITE-TERRE** - BP 196 - 97615 PAMANDZI - Tel : **02 69 60 55 65** - Fax: 02 69 60 55 66.



## *Rythme Scolaire*

L'année scolaire commence le 20 août 2020  
et se terminera le 7 juillet 2021.

Les enfants ont 4 semaines de vacances à Noël  
du 14/12/20 au 10/01/21

calendrier complet sur le site du vice-rectorat de Mayotte :  
[www.ac-mayotte.fr](http://www.ac-mayotte.fr)



# Préparer votre séjour

## *Focus sur l'école associative « Les Colibris »*



L'école Associative Privée « Les Colibris » est une association à but non lucratif (loi de 1901). Elle a été créée pour répondre aux besoins des enfants de Petite Terre.

C'est une petite structure familiale, organisée autour de 4 à 5 classes en fonction des effectifs inscrits:

Les Petites et Moyennes Sections (avec une possibilité d'accueil de 3 Très Petite Section en fonction des places disponibles), la Grande Section et le CP, les CE1 et CE2, les CM1 et CM2

Chaque classe est composée de 24 élèves maximum, et les classes Petites/Moyenne Section et Grande Section/CP bénéficient chacune de l'aide d'une ATSEM. L'effectif maximum d'un niveau est de 12 élèves.

Elle forme un ensemble social, où chaque membre apporte sa contribution : sa bonne volonté, son expérience et son talent !

Cette école fonctionne grâce à la participation des parents. Ils interviennent au sein de la gestion et de l'administration en faisant partie des membres du bureau de l'école (élus pour une durée d'un an lors de l'assemblée générale), en s'impliquant dans la préparations des fêtes, à la réalisation de petits travaux, en proposant de faire partager aux enfants leurs talents sous forme d'ateliers ou d'apprentissages...



L'accueil des enfants est assuré à partir de 06h45 (ouverture du portail) jusqu'à 07h05 (fermeture du portail) par les maîtresses.

La classe se déroule de 07h00 à 12h00 tous les jours de la semaine pour tous les élèves.

Pour les enfants de Petite et Moyenne Section, l'arrivée est tolérée jusqu'à 07h15 dernier délai .

L'école se situe sur le rocher de Dzaoudzi, sur Petite Terre, derrière l'hôpital et à proximité du Détachement de Légion Etrangère, de la Base Navale, de l'amphi drome et de la barge.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à consulter le blog suivant :

### **Ecole Associative Privée Les Colibris**

**Directeur(trice) :** Mme Nathalie BAUWE **Adresse :** Rue de l'Eglise 97610 Dzaoudzi (Mayotte)

**Contact :** 02 69 63 18 93—06 39 29 23 93

[Page Facebook: Ecole Les Colibris Mayotte](#)

Pour une première prise de contact et demander à ce qu'un dossier d'inscription vous soit adressé, merci de contacter le bureau de l'école, à l'adresse suivante : [ecole.lescolibris.mayotte@gmail.com](mailto:ecole.lescolibris.mayotte@gmail.com)

# Préparer votre caisse maritime

*A Mayotte, en cherchant bien, on trouve de tout. Il y a sur place tout le nécessaire pour la vie de tous les jours, en revanche il y a très peu de choix et les produits sont souvent de qualité médiocre et assez chers. Inutile d'angoisser en préparant votre caisse maritime, vous oublierez forcément des choses, mais vous apprendrez à vous en passer, ou vous trouverez des équivalents. Néanmoins cela vaut la peine de réfléchir aux produits particuliers à prévoir pour améliorer votre séjour. Nous espérons que les lignes suivantes, fruit de l'expérience de vos prédécesseurs, vous*

## *Ce que l'on trouve sur place*

Sur Petite Terre vous trouverez des superettes (un SCORE, un SODIFRAM, ainsi que des petits SODICASH qui dépannent bien). Bureau Vallée, magasin de tissu etc...

Sur Grande Terre deux grandes surfaces avec galeries marchandes, un grand JUMBO SCORE et le centre commercial BAOBAB. Sur Mamoudzou, vous trouverez également, deux « INTERSPORT », mais il est conseillé de prévoir son matériel en fonction des activités sportives que vous pratiquerez pendant votre séjour.

Dans la zone industrielle de KAWENI en Grande Terre, il existe aujourd'hui un grand nombre de boutiques (électroménager, bureautique, mobilier, quincaillerie, etc.), mais également un grand magasin HyperDiscount avec à l'étage ce qui s'apparente à notre GIFI ou Foire-Fouille, et au rez-de-chaussée une grande surface alimentation où les prix sont corrects.

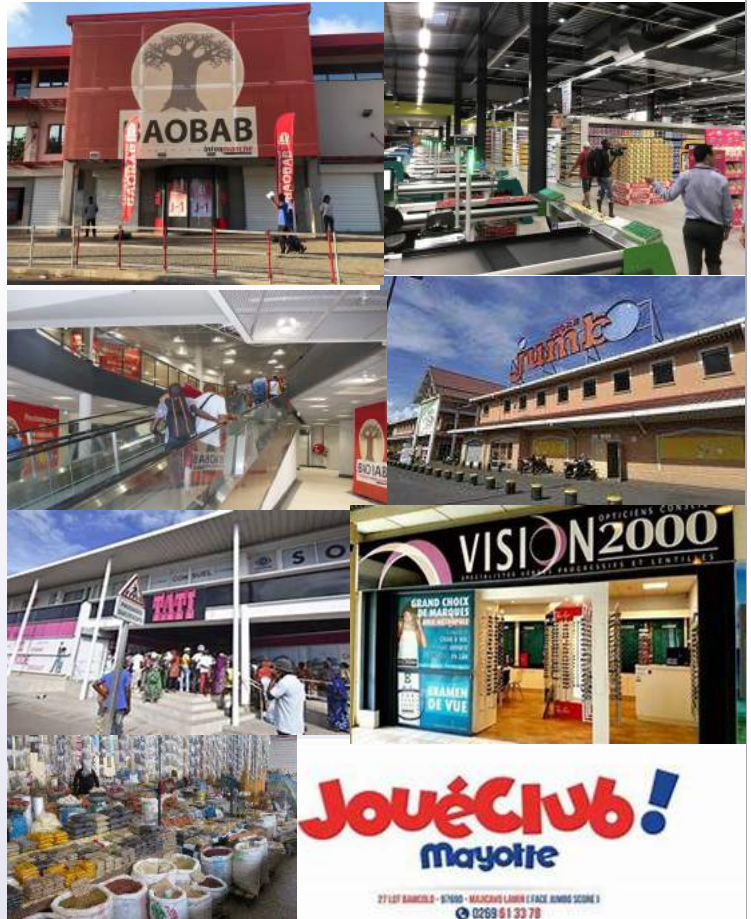
Un Bureau Vallée, la Maison du Livre (fournitures scolaires + livres récents et pédagogiques, avec possibilité des passer des commandes ATTENTION presque tous les prix sont majorés)

Mais également un magasin TATI, un JENNYFER (avec les prix de la métropole). Des parfumeries, des Opticiens.

Place du Mariage et rue des Commerces à Mamoudzou, on y trouve maintenant des magasins de vêtements, de chaussures, des accessoires de mode etc...

Vous pouvez également acheter des tissus, il y a de nombreux couturiers qui vous confectionneront ce que vous désirez à des prix très modestes.

Il y a le marché quotidien de Mamoudzou sur Grande Terre et Petite Terre où l'on trouve légumes frais de saison. Concombres, salade, tomates, aubergines et fruits exotiques. Attention tout de même aux prix pratiqués, qui sont parfois plus élevés qu'en grande surface.



## *Ce qu'il faut apporter*

**Mise en garde** concernant la caisse maritime : tous les effets amenés dans votre caisse maritime le sont à vos risques et périls. Si la caisse est ouverte, les douanes peuvent vous taxer si vous n'avez pas déclaré les matériels détenus depuis moins de 6 mois. Évitez d'emporter des objets de valeur et en tout état de cause, munissez-vous d'un maximum de factures. Les fonds de roulement sont acceptés par les services de douanes à condition de ne pas en abuser (alimentation, produits d'entretien et d'hygiène corporelle).



# Préparer votre caisse maritime

*Une inflation limitée, mais inégalitaire INSEE 25/01/2019*

*Ci-dessous vous trouverez un extrait d'article publié sur les prix appliqués à Mayotte.*

Les prix à la consommation des ménages ont augmenté en moyenne de 0,3% en 2018, révèle l'Insee dans son enquête annuelle sur l'indice des prix. Pour la deuxième année consécutive, cette hausse est nettement moins forte qu'en métropole (+1,8%), grâce à une forte baisse des prix des produits manufacturés. Pour autant, tous les autres postes de dépenses – alimentation, services, énergie, tabac – continuent d'augmenter, et pas qu'un peu. Décryptage.

Tandis que la question du pouvoir d'achat prend chaque samedi plus de poids dans le débat public au rythme des manifestations des gilets jaunes, Mayotte semble avoir tout lieu de se réjouir. En effet, l'Insee vient de publier les résultats de son enquête 2018 sur l'indice des prix à la consommation des ménages, et il en ressort que les prix n'augmentent "que" de 0,3% dans le 101<sup>ème</sup> département (+1,8% en métropole) en 2018, à la faveur d'une baisse des prix des produits manufacturés. Pour autant, les prix de l'alimentation et des services continuent bel et bien d'augmenter, bien plus qu'en métropole. Une évolution préoccupante dans la mesure où les produits alimentaires constituent un poste de dépense majeur dans la population mahoraise, à 26,2% du "panier moyen" des consommateurs, contre seulement 16% en métropole. Du côté des services, ils représentent pas moins de 36% du total des dépenses des Mahorais.

## *Une inflation moins forte qu'en métropole*

"La question de la vie chère transcende les Outremer", relevait, Jamel Mekkaoui, chef du service régional de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques), à l'occasion de la présentation à la presse de, l'indice des prix 2018 à Mayotte. Et de prévenir d'emblée que ce document, qui sert de base à l'indexation de certains contrats privés ou des montants des pensions alimentaires, doit être lu dans un contexte global, à la lueur des données européennes et internationales. Ainsi, en 2018, toute la zone euro connaît une inflation équivalente à celle de la métropole, avec 1,6% d'augmentation des prix sur l'ensemble de l'année 2018, dans un contexte de "politiques budgétaires serrées", rappelle Jamel Mekkaoui, qui note par ailleurs que la population s'est progressivement habituée à ce que "les prix bougent peu", alors que dans les années 70 et 80, il n'était pas rare de connaître une inflation annuelle jusqu'à 7 ou 8%. Autre fait notable, l'année 2018 confirme la tendance esquissée l'année précédente d'une augmentation des prix moins forte à Mayotte qu'en métropole, contrairement à ce qui pouvait être observé en 2013 et 2014, l'année 2012 étant une "année spéciale", selon les termes de Bourahima Ali Hadhurami, coauteur du rapport d'enquête, dans la mesure où elle faisait suite au mouvement social de 2011.



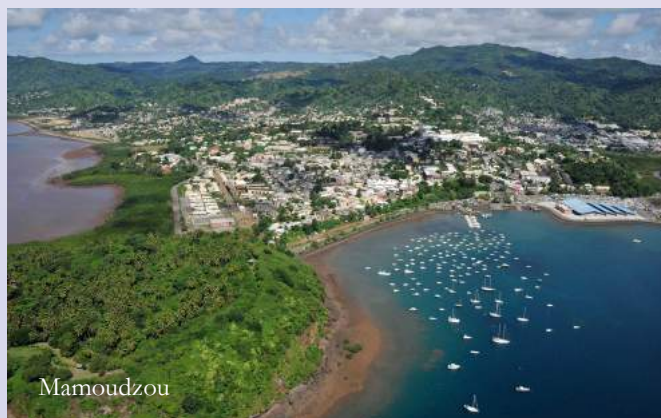
Dzaoudzi

## *Des hausses qui pénalisent les plus pauvres*

Les prix de l'alimentation ont encore fortement augmenté en 2018, de 2,9%, contre 1,9% en France. Cette hausse s'inscrit dans une tendance globale puisqu'ils augmentaient respectivement de 1,1% et de 2,5% en 2016 et 2017. Elle s'explique, nous disent les auteurs de l'indice, par la hausse des prix des produits céréaliers, du riz notamment, de la viande et de la volaille – des produits de base à Mayotte – mais aussi des produits frais, ce qui pénalisera en priorité les ménages les plus démunis. Autre mauvaise nouvelle, les prix des produits frais grimpent également, ce qui vient contrarier les politiques publiques et les "incitations à manger plus sain" mises en œuvre ces derniers mois par l'ARS océan Indien, indique Jamel Mekkaoui. Après avoir été quasi stables en 2017, les prix des services progressent à leur tour, de 1,5% sur l'année.

Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des prix de la restauration (+2%) des services financiers (+1,6%) tels que les contrats d'assurance, des transports et communications (+1,5%) et des services liés au logement (+0,8%).

La hausse la plus notable étant celle des tarifs de la restauration, qui "prend de plus en plus à Mayotte". En effet, et plus particulièrement chez les salariés, pour le déjeuner, "nous sommes sortis de la tradition de la gamelle", illustre Jamel Mekkaoui. Les salariés mangent désormais à l'extérieur ou se font livrer, alors qu'il y a encore dix ans, "il n'y avait rien à Mayotte" en la matière.



Mamoudzou

# Préparer votre caisse maritime

**P**aradoxalement, cette hausse des prix pratiqués dans les restaurants est directement corrélée à l'augmentation du pouvoir d'achat des clients. Puisqu'ils peuvent payer plus... les prix suivent. Du côté de l'énergie, les prix sont encore en forte hausse, avec 3,4% d'augmentation en 2018, contre 5,7% l'année précédente. "Que le prix de l'énergie augmente à Mayotte, c'est naturel, cela répond au contexte global de hausse des prix du pétrolier", explique le statisticien. C'est d'ailleurs peu en comparaison avec l'augmentation qu'accuse la métropole sur l'année (+9,7%). Quant aux prix du tabac, ils ne progressent que de 7,2% dans le 101ème département, après un pic de + 22% en 2017. En France où l'on fume beaucoup plus – le tabac ne représente que 1,1% du total des postes de consommation des ménages mahorais – les prix flambent (+14,2%).

## Textile : un marché en voie de structuration

La vraie bonne nouvelle de cet indice 2018 réside donc dans la baisse des prix des produits manufacturés. Ils ont reculé de 4,2%

l'an passé, après des diminutions en série (-3,1% en 2017, -2,7% en 2016). Cette baisse contribue fortement à atténuer l'inflation, les produits manufacturés constituant un tiers du total des dépenses des ménages à Mayotte. En comparaison, ils ne baissent en France que de 0,2%. "La majorité des produits qui baissent sont des achats rares", relève Jamel Mekkaoui, comme les véhicules (-4,2%), les meubles (-3,4%) l'audiovisuel, matériel photo et informatique (-3,1%). Cette tendance démontre l'émergence à Mayotte d'une "population qui consomme" et peut avoir pour elle des répercussions positives car l'augmentation de quelques centimes sur un produit alimentaire sera plus facile à assumer qu'un prix élevé sur un produit d'informatique ou une voiture. Enfin, signe que de nouveaux marchés commencent à se structurer dans l'île, les prix du textile (habillement et chaussures) diminuent fortement. Ils baissent de 8,3% en 2018, dans la moyenne des diminutions observées depuis 2016 et l'arrivée de nouveaux acteurs sur le territoire, comme les magasins Tati et Jennyfer.

## Quelques prix pour comparer les produits à Mayotte :

*Attention, les produits présentés ci-dessous sont à titre indicatif. Ils fluctuent en fonction de plusieurs critères*

*Voici une liste des produits que nous avons notés dans les produits les plus chers ici à Mayotte. Peut-être cette liste va vous permettra-t-elle de voir si vous souhaitez en prendre dans votre caisse maritime :*

Café et le Thé  
Céréales  
Boîtes de conserve  
Bicarbonate de soude  
Lame de rasoir  
Lessive et soupline  
Détergent pour les vêtements  
Produit para pharmacie en général  
Produit moustiques  
Lotion Foucaud  
Serviettes hygiénique, les tampons  
Tout ce qui concerne la puériculture  
Produit bébé  
Couches  
Soin des cheveux, shampoing, démêlant, masque etc...



# Préparer votre caisse maritime

## Pour la maison

**D**raps de bain en quantité (on se douche plusieurs fois par jour) – Fer à repasser + planche – Parapluies – Machine à coudre – Outils de jardin – Escabeau – Ordinateur et onduleur – Téléviseur numérique et lecteur DVD (avec des DVD : il n'y a pas de location de DVD), appareil photo.

Un ou plusieurs ventilateurs sur pieds (pour cuisine et salon), radio à piles et lanterne à piles, bougies en cas de pannes d'électricité.

**Déco :** n'hésitez pas à prendre de quoi personnaliser votre logement (plaid et tissus pour mettre sur le canapé et les fauteuils, tableaux et bibelots de petites valeur (tout souffre de l'humidité), rideaux (occultant pour les fenêtres sans volets), coussins, galettes de chaise, lampes... N'oubliez pas que vous avez également un magasin TATI à Mayotte.

**Loisirs :** Il y a au DLEM une bonne bibliothèque très bien fournie, avec près de 8000 livres, provenant des donateurs arrivant en fin de séjour et d'achat neuf. Hormis les livres, vous y trouverez des jeux de sociétés, un petit coin lecture, et surtout un endroit chaleureux. La bibliothèque du DLEM est ouverte deux après-midi par semaine.

Pour les enfants, n'hésitez pas à prendre des cahiers d'activités, des puzzles, des jeux de sociétés, de la pâte à modeler ou du Super Sand, de la colle, des feutres, des crayons de couleur, du papier canson, etc. « les tubes de colles, les crayons de couleur, les feutres ainsi que le papiers bristol sont très cher sur Mayotte. »

### Où trouver les jouets pour les anniversaires et Noël :

**D**e plus en plus nous trouvons des jouets sur Mayotte, à tout moment de l'année. Le score de Petite Terre, ainsi que les grandes surfaces de Grande Terre Baobab et Jumbo Score ont un rayon jouet toute l'année. La maison du livre en Face la barge de Mamoudzou également. Il y a aussi jouet club. Pour dépanner pour un anniversaire c'est parfait.

Sinon au moment de Noël vous avez des jouets dans tout les magasins, ainsi que jouet club et HD. Mais les prix restent très chers. Il est bon de prévoir peut-être des jouets pour la première année.

Sachant qu'en début d'année scolaire, il vous sera proposé par le régiment un catalogue de jouets dans lequel vous choisirez les cadeaux offerts par le DLEM pour Noël (jusqu'à 10 ans), vous pouvez ajouter des cadeaux à vos frais.



## Pour les chambres

**L**es matelas sont fournis (nouveau marché de meilleur qualité), vous pouvez toutefois soit apporter votre propre matelas, soit prendre un sur-matelas molletonné (voir les catalogues de VPC type La Redoute-3 Suisses) - Draps en coton de préférence – Protège oreiller et protège matelas (contre la transpiration) – Couvre lits – Oreillers – Traversins – Réveil (à pile en raison des surtensions du secteur, les radios réveils se dérèglent en permanence) – Lampes de chevet – Moustiquaire de lit (prévoir plutôt une grande carrée pour lit double), sinon vous en trouverez chez DIAM'S Mayotte à Kaweni au même prix qu'en métropole.

## Pour la cuisine

**V**aisselle – Robot – Batterie de cuisine – Micro-ondes – Yaourtière (prendre des pots de rechange) – Boîtes hermétiques en quantité pour protéger de l'humidité les fonds d'épicerie – Machine à café et bouilloire – Grille pain – Lave vaisselle éventuellement.

**O**n trouve des ferments lactiques pour les yaourts et des dosettes pour le café (même des dosettes Nespresso à Mamoudzou).

**L'**eau du robinet est potable, mais vous pouvez la filtrer, prévoir dans ce cas une carafe filtrante type Brita avec les cartouches (environ une par mois), à moins que vous préférerez boire de l'eau en bouteilles. Dans ce cas vous avez la possibilité de vous faire livrer en petit terre par la société FOUNDI Distribution 06.39.66.42.63 (achat à la palette 60 pacs environ, mais vous verrez ce ne sera pas de trop si vous avez la possibilité de stocker, sinon achetez à plusieurs et partagez).

**N**e dédaignez pas vos machines à crêpes ou croque-monsieur, gaufrier, voir même votre appareil à raclette : l'alimentation est assez monotone dans ce pays sans saison et il est agréable de changer un peu de temps en temps (on trouve du fromage à des prix convenables). La sorbetière est bien appréciée vu la chaleur, ainsi que le blender pour faire des milk-shakes ou smoothies.

Grande glacière avec des pains de glace (grand format) « le modèle ci-dessous de décathlon est parfait à Mayotte »

Pour l'école : boîte à goûter et gourde isotherme



# Préparer votre caisse maritime

## Animaux domestiques

Vermifuge, cachet pour ver du cœur, colliers anti-tiques, tondeuse, produits insecticides. Il existe un service vétérinaire en Grande Terre et Petite Terre. Les chiens, en général, supportent bien le climat malgré les parasites envahissants. Passeport animal et puce électronique obligatoire. Les cages doivent être homologuées par les compagnies aériennes (IATA).

Pour les familles souhaitant venir avec leurs chiens ou leurs chats, il est souhaitable d'emporter les bacs à litière et les paniers. Ces articles sont quasiment introuvables dans le commerce à Mayotte. S'ils ont un régime de croquettes particulier mieux vaut prévoir un stock



Les chiens de catégorie 1 et 2 sont interdits à Mayotte. Les animaux doivent avoir un passeport vétérinaire à jour et justifier d'un bulletin de santé de moins de 5 jours avant l'embarquement

## Matériel de plage

Parasols, masques, palmes, tubas, bouées et brassard ou ceintures pour les petits, ballons, chaussures de plages indispensables pour la baignade (rochers, coraux, ...), maillots de bains qui s'abîment vite, ainsi que des T-shirt UV (obligatoire au moins pour les enfants car l'indice UV est très élevé ici), les crèmes solaires en quantité et de qualité, (50+ pour les enfants).



Les prix en pharmacie sont le double qu'en métropole.

Pour les jeunes enfants et les moins jeunes, une petite piscine est bien appréciable pour les chaudes après-midi (on trouve du chlore et le nécessaire d'entretien dans les magasins spécialisés ou même en grande surface).

## Activités manuelles



Apportez tout le matériel dont vous aurez besoin (tissus, matériel d'encadrement, de bricolage, pâte Fimo, peinture...) en sachant qu'à Mayotte vous aurez du temps pour reprendre ou commencer des activités manuelles (beaucoup d'épouses regrettent de ne pas avoir apporté une machine à coudre par exemple).

### Fournitures scolaires :

Dans les supermarchés, les BUREAU VALLEE, La Maison du livre, des magasins de bureautique à Kaweni... N'hésitez pas à amener quelques fournitures pour la durée du séjour, surtout si vous avez plusieurs enfants, car certains prix ici sont très chers, comme par exemple : - la colle U - Les Calculatrices - Les crayons de couleurs - Les feutres - Les Fiches bristol - Les cartouches d'encre pour imprimante...

## Vêtements

Prévoir un jeu d'habits "hiver", en cas de retour en France pendant la période hivernale pour motif divers.

Prévoyez d'apporter avec vous l'ensemble de ce dont la famille aura besoin sur toute la durée du séjour. Privilégiez les vêtements en coton ou fibre naturelle. En saison humide, les fibres synthétiques sont difficilement supportables et peuvent provoquer des irritations.

Sous-vêtement en coton (on se change souvent),

K-WAY ou ciré pour la saison des pluies, et des parapluies

Chapeaux, Casquettes (Casquettes UV pour les enfants), Lunettes de soleil

Tenues habillées pour les soirées, il convient de noter qu'en temps normal, la tenue civile pour se rendre à un cocktail ou à une soirée est dite tenue civile aérée « pantalon chemisette », (on ne met jamais ni veste, ni cravate)

Chaussures de ville, de marche, de sport

Sandales, chaussures d'eau ou vieilles tennis pour la plage et marcher dans l'eau sur les platiers et la barrière de corail.

Les bottes de pluie ne sont pas indispensables : les tongs suffisent en cas de pluie.

Il convient de noter que les chaussures que vous trouverez sur Mayotte sont du dépannage, elles sont de très mauvaises qualités.

N'hésitez pas prendre des chaussures en quantité, surtout pour les enfants plusieurs paires avec des pointures adaptées. Il y a quelques magasins de chaussures en grande terre, mais vous trouverez moins cher en métropole.

Les sites La redoute, Les 3 suisses, Amazon, Wish, Light in the box, livrent sur Mayotte (mais attention aux taxes douanières). Seul les sites chinois tel que Wish ne sont pas soumis aux taxes, vous pouvez donc commander sans crainte.

**Les bébés :** Pour les bébés, emporter poussette, porte-bébé (les trottoirs sont en mauvais état ou inexistant), chaise haute, transat, siège auto, table à langer (les commodes des chambres ont la bonne taille pour se servir de table à langer), et les biberons.

Tout ce qui concerne la puériculture, les produits bébé, les couches, le lait, etc. sont très chers sur Mayotte. A vous de voir sur vous souhaitez en avoir d'avance dans votre caisse.

# Information santé

## *Infrastructure sanitaire à Mayotte Petite Terre*

Petite Terre compte plus de 30.000 habitants et la démographie médicale, si elle n'y est certes pas bonne, est meilleure qu'en Grande Terre.

### **Centre Médical Interarmées de La Réunion-Mayotte**

Le soutien médical du DLEM et du reste de la garnison (DAT, DITSIC, CSN, BN, AIM, Gendarmerie, CIRFA) est assuré par le Centre Médical Interarmées de Mayotte (CMIA-M) où se trouvent deux médecins et trois infirmiers diplômés d'état.

Situé dans l'enceinte du quartier Cabaribère (DLEM), il est ouvert aux familles au travers de créneaux de consultations sur rendez-vous, du lundi au vendredi à compter de 9h30 selon la disponibilité des médecins (Tél. secrétariat 02 69 64 44 78). C'est une facilité offerte aux familles des militaires de la garnison, et il est demandé de veiller à bien respecter les horaires de ces consultations.

Vous pouvez également être suivis par un médecin libéral ; présence de 2 cabinets en Petite Terre.

### **Hôpital de DZAOUDZI (Dispensaire)**

C'est en fait une annexe du Centre Hospitalier de Mayotte (CHM) situé à Mamoudzou sur Grande Terre. Il dispose d'un service d'accueil des urgences 24H/24H, ainsi que d'une maternité et d'un petit service de médecine. En cas de nécessité, les urgences sont évacuées vers le CHM en ambulance, par barge. Aucune possibilité de consultation, de prise de sang autrement que dans le cadre de l'urgence. Pas de radiographie, ni de scanner ou d'IRM en Petite Terre.

**STANDARD du CHM : 02 69 61 80 00**

**URGENCES DZAOUDZI : 02 69 60 81 15**



### **Structures para et péri-médicales fiables**

**Plusieurs cabinets de médecine générale (2 en fonction des disponibilités), dont un de médecine générale;**

3 masseurs-kinésithérapeutes (dont un ostéopathe);

1 cabinet de sages-femmes ;

2 cabinets dentaires ;

3 pharmacies : elles peuvent vous procurer la plupart des médicaments mais elles ne les ont pas forcément en stock (livraison dans la journée).

Si vous ou votre famille prenez un traitement particulier, il est préférable de se renseigner sur sa disponibilité à Mayotte et d'envisager de constituer un stock de départ.

En cas de doute, contacter un des médecins du **CMIA-RM (secrétariat : 02 69 64 44 78)**.



**L'ouverture du nouvel hôpital de petite terre est prévue pour 2020.**

# Information santé

## Grande Terre

### Le centre hospitalier de Mayotte (CHM)

Le Centre Hospitalier de Mayotte (CHM) est le seul acteur de l'hospitalisation à Mayotte. Etablissement public, sa présence sur le territoire est assurée par : - Un réseau de treize centres de consultations répartis sur l'île, qui assurent les soins primaires de proximité ainsi que les actions de prévention - Un Hôpital central et des centres de référence au nombre de quatre : L'antenne de Petite-Terre (Dzaoudzi), les hôpitaux du sud (M'Ramadoudou), du centre (Kahani) et du nord depuis 2010 (Dzoumogné). Ces sites intercommunaux, de niveau intermédiaire, assurent une permanence médicale pour traiter les premières urgences 24h/24 – 7j/7, fournissent des consultations de médecine générale et spécialisée et disposent de lits d'obstétrique et pour Petite Terre de médecine. Le site mère situé à Mamoudzou regroupe l'essentiel du plateau technique et assure les consultations spécialisées, les hospitalisations, les actes chirurgicaux et plus de la moitié des accouchements de l'île.

En cas de problèmes majeurs, il est parfois nécessaire de mettre en place une évacuation sur La Réunion (entre 2 et 4 heures d'avion).



### Les spécialités retrouvées à l'hôpital :

- Urgences et réanimation (dont un SMUR/ SAMU) ;
- Chirurgie viscérale, urologique et orthopédique, mais pas de chirurgie cardiaque, thoracique ni de neurochirurgie ;
- Gynéco-obstétrique et maternité ;
- Un service de médecine polyvalente ne proposant pas toutes les spécialités connues en métropole et dont les spécialistes ne sont pas forcément des permanents mais des personnels volontaires pour quelques semaines/mois et venant de La Réunion et de métropole ;
- Ophtalmologiste ;
- ORL ;
- Pédiatrie ;
- Psychiatrie (mais pas de pédopsychiatrie) ;
- Radiologie : radiographie, échographie, scanner et IRM ;
- Laboratoire.



### Les pôles :

- PÔLE GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE
- PÔLE URSEC (Urgences - Réanimation - SAMU/SMUR Evacuation Sanitaire - Caisson Hyperbare/Chambre Mortuaire)
- PÔLE BACS (Bloc - Anesthésie - Chirurgie - Spécialités)
- PÔLE ENFANT (Pédiatrie - Néonatalogie)
- PÔLE MPRU (Médecine - Psychiatrie - Rééducation - UCSA)
- PÔLE MEDICO - TECHNIQUE (Laboratoire - Pharmacie - Radiologie)
- PÔLE SANTE PUBLIQUE
- PÔLE MEDECINE DE SECTEURS et CENTRES DE CONSULTATIONS

Centre Hospitalier de Mayotte (Mamoudzou) BP 04 97600 Mamoudzou  
 Coordonnées : Standard : 02 69 61 80 00,  
 Courriel : [directiongenerale@chmayotte.fr](mailto:directiongenerale@chmayotte.fr)

Il n'y a pas de neurologie, pas de dermatologie (un médecin généraliste fait de la dermatologie à temps plein), pas de cancérologie, pas d'hématologie, pas d'allergologie, pas de soins intensifs de cardiologie.

Si un des membres de votre famille nécessite un suivi très particulier pour une maladie chronique où une pathologie lourde, il est préférable de prendre contact au préalable avec un des médecins du CMIA pour savoir si un séjour à Mayotte est raisonnable (**Tél. secrétariat du CMIA-RM : 02 69 64 44 78**).

En cas de problèmes de santé ne pouvant être pris en charge sur Mayotte (pour raisons diverses : pas de spécialiste, plateau technique insuffisant, etc...), la sécurité sociale de Mayotte prend alors à sa charge les frais inhérents à la consultation que l'hôpital ne peut assurer (lire le paragraphe « Sécurité Sociale »).



# Information santé

## *Les autres structures de Grande Terre*

### On trouve à Mamoudzou :

un cabinet de radiographie – scanner ; un laboratoire d'analyses médicales ; un cardiologue ; un pédiatre.

### On trouve en Grande Terre :

2 annexes du CHM ; 3 centres de consultations ; une dizaine de dispensaires ; 5 pharmacies à Mamoudzou ; 7 autres pharmacies en Grande Terre ; plusieurs cabinets de sages-femmes ; plusieurs cabinets de kinésithé-

## *Le risque « maladie »*

### PALUDISME A MAYOTTE

Les cas de paludisme sont devenus rares sur Mayotte, aussi bien en Grande Terre qu'en Petite Terre. La prise de Doxycycline n'est plus nécessaire pour les personnels permanents mais l'application des mesures préventives individuelles, ne serait-ce que pour votre propre tranquillité ou pour se protéger des autres maladies transmises par les moustiques, est très recommandée :

**l'utilisation des répulsifs cutanés et des répulsifs vêtements est indispensable, mais interdite pour les enfants de moins de 6 mois et soumise à des limites entre 6 mois et 12 ans ;**

**utilisation large d'insecticides (bombes aérosols, prises électriques, serpentins, etc...),**

port de vêtements longs et aérés,

utilisation de la moustiquaire de lit (impérative pour les nourrissons et les enfants),

utilisations de grillages moustiquaires aux ouvertures du domicile,

lutter contre les eaux stagnantes, véritables nids de moustiques,

consulter le médecin en cas de fièvre / doute.

NB : la climatisation n'empêche pas les moustiques de piquer, elle les rend juste moins agressifs.

### EN CAS DE VOYAGES

Il est conseillé aux familles se rendant en vacances en dehors de Mayotte (Madagascar, Comores, Afrique de l'Est, etc...) de prendre contact avec le Centre Médical Interarmées pour une information santé et la prescription éventuelle d'une chimio prophylaxie anti-palustre.

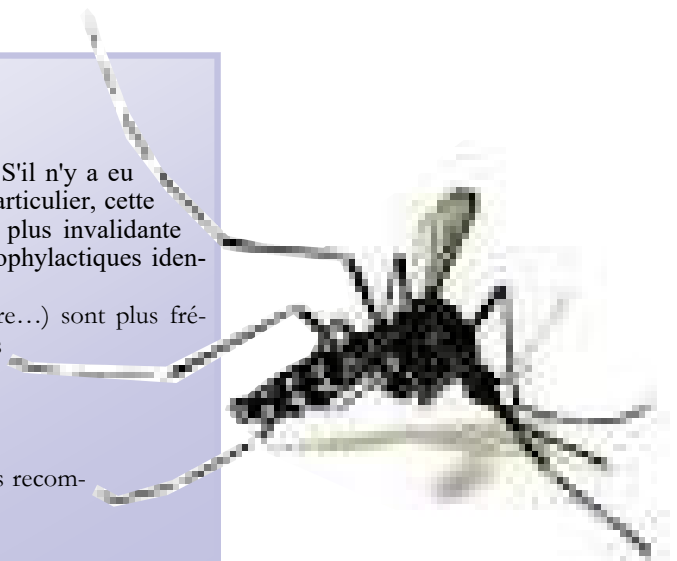
### Le CHIKUNGUNYA ET LA DENGUE

On en parle beaucoup et on fantasme, surtout en métropole ! S'il n'y a eu que de rares cas de décès imputés au "chik", à la Réunion en particulier, cette virose, propagée aussi par un moustique (décidément...), est plus invalidante que mortelle. Il est donc impératif de prendre des mesures prophylactiques identiques à celles prises contre le paludisme.

Les cas de Dengue (maladie transmise par un moustique, encore...) sont plus fréquents mais restent très rares actuellement à Mayotte, surtout si les mesures préventives individuelles sont appliquées. Une épidémie a néanmoins eu lieu en 2014 (> 500 cas).

Ces maladies sont plus présentes dans les régions environnantes.

En cas de voyages, vous devrez donc ne pas oublier de suivre les recommandations de protection contre les moustiques.



# Information santé

## VACCINATIONS

### Adultes

Aucune vaccination complémentaire n'est légalement obligatoire sur Mayotte mais une bonne couverture vaccinale est très recommandée (à discuter avec votre médecin traitant sachant que la fièvre typhoïde et l'hépatite A sont présentes à Mayotte et la couverture vaccinale de la population contre la rougeole n'est pas satisfaisante). La vaccination contre la fièvre jaune est indispensable si vous envisagez un voyage en Afrique de l'Est (Tanzanie, Kenya, etc...).

Si vous recevez de la visite, et en particulier des personnes de plus de 65 ans souffrant de maladies chroniques, il est recommandé si le séjour est long et en période de transmission grippale (mars à septembre) d'envisager la vaccination contre la grippe en précisant au médecin traitant que celui-ci doit inclure les souches « hémisphère sud » (procédure particulière).



### Enfants

En dehors des vaccinations nationales obligatoires habituelles (diphtérie, tétanos, poliomyélite et coqueluche), aucune vaccination complémentaire n'est encore une fois légalement obligatoire sur Mayotte. Cependant, il est recommandé de discuter des vaccinations utiles avec son médecin traitant avant le départ.

#### Localement, nous recommandons les vaccinations contre :

- Rougeole-Oreillons-Rubéole (faisable à compter de 12 mois),
- Hépatite B (souvent inclus dans les vaccins de la petite enfance),
- Hépatite A (faisable à compter de 12 mois),
- Méningite,
- Fièvre jaune (faisable à compter de 6 mois), si voyage continent africain envisagé.
- Fièvre typhoïde (faisable à compter de 2 ans, mais plus efficace à compter de 5 ans).

*Ces vaccins sont tous disponibles dans les pharmacies locales et pourront être faits au CMIA.*

### LES EAUX

Le système de distribution d'eau de Mayotte est correct. Si l'eau est généralement potable, renseignez-vous auprès de vos voisins en arrivant sur un éventuel problème local. L'utilisation de système de filtration ou de pastille de chloration n'est pas obligatoire mais est envisageable en cas de doute. L'eau embouteillée est au pire disponible partout.



### Les risques liés au climat

Chaud et humide, il nécessite une adaptation progressive de l'organisme aux efforts importants. L'activité physique et sportive doit être très progressive sur une période d'au moins trois semaines. Les compétitions et épreuves chronométrées sont contre-indiquées au cours du premier mois. Les risques associés concernent évidemment le soleil (coup de soleil, brûlures, insolation) qui sont plus importants entre 11h et 15h.

Pour palier ce risque, il est recommandé :

- de s'hydrater suffisamment (minimum 2 litres d'eau par jour et par personne),
- d'utiliser des crèmes solaires d'indice élevé (minimum 30 à 50 pour les adultes et écran total pour les enfants) et ne pas hésiter à en remettre régulièrement,
- porter une coiffe (chapeau, casquette, bob, etc...).

**REDOUBLER DE VIGILANCE AVEC LES ENFANTS ET NOURRISSONS.**

# Information santé

## LES RISQUES LIÉS À LA FAUNE

### *La faune terrestre*

Il n'y a pas de risque particulier en ce qui concerne la faune terrestre. Hormis les scolopendres, bien présents à Mayotte, et dont la piqûre est particulièrement douloureuse mais non dangereuse pour un organisme en bonne santé. Il n'existe a priori pas de rage



sur le territoire de Mayotte, par contre il existe de nombreux animaux errants, surtout des chats avec lesquels il faut se montrer prudent (ils n'ont rien de domestiques).



### *La faune marine*

Certains animaux marins (poissons, raies, anémones de mer, coraux) peuvent être dangereux pour la santé. Une règle d'or : quand on ne connaît pas, on ne touche pas !



### *Remarques diverses*

#### SOINS DENTAIRES

Faire vérifier l'état de toute la famille avant le départ. Il est préférable que les soins soient terminés avant le départ pour Mayotte, même si on trouve des dentistes sur place. Des consultations dentaires sont assurées quotidiennement dans des conditions satisfaisantes à l'hôpital de DZAOUZDI.



#### CONDUITE DES VEHICULES

L'interprétation du Code de la route par les Mahorais (et certains métropolitains) étant très personnelle, il convient de redoubler de prudence sur le territoire. Rester maître de son véhicule en toute circonstance est particulièrement vrai ici (arrêts intempestifs n'importe où et sans prévenir, vitesse d'escargots ou au contraire excessive avec dépassements sans visibilité, rencontre brutale avec un troupeau de zébus au milieu de la route, au détour d'un virage, vélos non éclairés la nuit, enfants traversant la rue sans regarder, etc...). Par ailleurs, contrairement à la coutume locale largement répandue, il est bon de rappeler que le port du casque en vélo, en scooter, ou en moto est obligatoire pour les militaires en séjour au DLEM, de même que l'éclairage nocturne de ces mêmes véhicules. Il est fortement recommandé aux familles de veiller au port du casque pour les enfants et adolescents.



# Information santé

## SÉCURITÉ SOCIALE

Les consultations soins, examens radiologiques ou de laboratoire réalisés en secteur publique (Centre Hospitalier de Mayotte) sont pris en charge par la sécurité sociale de Mayotte. Dans les cabinets libéraux en ville, la prise en charge existe mais il vous faudra payer une participation.

**L'affiliation à la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte est désormais obligatoire** pour l'ensemble du personnel affecté à Mayotte, ainsi que pour leur famille. Cette affiliation doit être faite au plus vite à l'arrivée par le militaire pour toute sa famille afin de pouvoir bénéficier des remboursements. Se rapprocher pour cela de bureau de gestion des personnels.

En outre, depuis la fin d'année 2013 la caisse de sécurité sociale de Mayotte met en place sur l'île le tout nouveau système de carte vitale qui remplace ainsi l'attestation de sécurité sociale. Vous êtes inscrit à la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte et vous êtes déjà en possession d'une Carte Vitale (métropole ou autres départements ultramarins). Pour pouvoir l'utiliser à Mayotte, vous devez la mettre à jour dans les pharmacies équipées d'une borne Vitale. Pour toutes difficultés de mise à jour, ne vous déplacez pas, téléphonez au 02 69 61 91 91.

Cependant, pour les ayant-droits restés en métropole (enfants pour leurs études, militaire en célibat géographique), la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale (CNMSS) de Toulon continue de les prendre en charge.

Comme précisé plus haut, le Centre Hospitalier de Mayotte n'est pas un CHU de métropole. En cas d'examen spécialisé ne pouvant être réalisé sur place, ou si une prise en charge médicale n'est pas possible localement (pas de spécialiste, moyens locaux insuffisants, etc...), le patient est transféré vers le Centre Hospitalier français le plus proche ayant la compétence recherchée. Dans les faits, les transferts s'effectuent quasi-systématiquement vers La Réunion. Les frais inhérents à ce transfert seront pris en charge par la Sécurité Sociale de Mayotte et couvriront aussi bien les billets d'avion que la prise en charge spécialisée.

Si, pour une raison ou pour une autre, vous souhaitez être pris en charge en métropole alors qu'un spécialiste est présent sur l'île de La Réunion, la sécurité sociale de Mayotte ne remboursera que sur le tarif de ce qu'aurait coûté la prise en charge au plus près, c'est-à-dire à La Réunion. Le restant sera de votre poche. Une prise en charge peut être envisagée par certains contrats d'assurance rapatriement, mais il convient alors de se rapprocher de votre prestataire habituel (AGPM, GMPA, ou autre) et de lui poser la question.

**Etant donné le prix des billets d'avions, cette assurance rapatriement est fortement conseillé.**

### La faune et la flore de Mayotte :



# Sections CSAD



Le CSA DLEM accueille en priorité le personnel militaire et civil du ministère des Armées (en activité ou en retraite) et leur famille. Il est également ouvert aux non ressortissants dans le but de développer les relations avec la société civile.

Très prisé il offre une gamme d'activités appréciées par tous, grâce l'investissement de leurs animateurs.

**Activités sportives :** Musculation, initiation Krav Maga, fitness, randonnée, tennis, football, cyclo/vtt, triathlon

**Activités nautiques :** plongée (baptême et formation dans l'un des plus beaux lagons du monde), kayaks, et bientôt VA'A, club de pêche.

**Activités culturelles et artistiques :** bibliothèque, peinture au sable, club auto, club découverte de Mayotte.

## Activités sportives

SECTIONS	Responsables	Contact	Jours et heures	Lieu	Remarques
Sambo (Arts Martiaux)	Adc SEVOIU	02 69 64 46 24	Judi de 18h00 à 19h00	A déterminer	Adultes
Trail Course hors stade	Adj BERKANI	02 69 64 45 46	La semaine de 06h00 à 08h00. Le week-end suivant les effectifs	Circuit Petite terre et Grande terre stade de Labattoir	Etre âgé au minimum de 16 ans certificat médical obligatoire
VTT	Adc GUCEK	06 69 64 45 24	La semaine de 06h00 à 08h00. Le week-end suivant les effectifs	Circuit Petite terre et Grande terre	Adultes
Cyclisme	Adj GOMIS	02 69 64 46 74	La semaine de 06h00 à 08h00. Le week-end suivant les effectifs	Circuit Petite terre et Grande terre	Adultes
Triathlon	Adj GAVRILOVICI	02 69 64 46 24	La semaine de 06h00 à 08h00. Le week-end suivant les effectifs	Circuit Petite terre et Grande terre	
Football	Adj DERLER Sch MOUSSA	02 69 64 44 84 0269 64 45 40	Mercredi & vendredi 06h00-07h30	Stade de Labattoir Gymnase College Labattoir	
Volley-Ball	Maj KHALIL Cch ASTAPOUK	06 39 69 34 15 06 39 69 72 30	Mardi de 16h30 à 18h00 Vendredi de 05h45 à 07h15	Plage du Faré le mardi Terrain multisports de Badamiers le vendredi	Etre âgé au minimum de 16 ans certificat médical obligatoire
Rugby	Cne DUVAL	02 69 64 45 58	Mardi & jeudi de 18h00 à 20h00	Stade de Labattoir	En attente de convention avec le RCPT
Pêche en Mer	Adc BATHE Cch FIALA Cch SZAKAL	02 69 64 24 62	Week-end et jours fériées.	CIAN	Cotisations d'adhésion au club et à la sortie.
Pétanque	Maj KHALIL Adc SOMNY	06 39 69 34 15 06 38 57 38 04	Mercredi & dimanche à partir de 16h00	Boulodrome de Pamandzi	Etre âgé au minimum de 16 ans.

Badminton	Adj RAZAFIMAHATRATRA Cch ASTAPOUK	02 69 64 45 12	Lundi & jeudi de 18h00 à 20h00	Gymnase de Labattoir	
Tennis	Adc BONDAR Adj GAVRILOVICI	02 69 64 45 14	Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 06h00-08h00	Cours de Dzaoudzi (à côté du cercle mess) et stade de LABATTOIR	Adultes Pratique du tennis (pas de cours) Réserver auprès du responsable
Musculation	Adc DELL'OMO Cch EL AISSAOUI	02 69 64 44 70	Tous les jour de 08h00 à 21h30	Salle de musculation DLEM	L'accès est réservé aux adhérents du CSA Musculation. Certificat médical Obligatoire Cotisation de 10 €/ mois
Zumba	Mme EL AISSAOUI	07 83 45 24 07	Vendredi De 18h00 à 19h00	Batterie Sud	
Apprentissage des gestes élémentaire de la mécanique	Sgt CWIKALOWSKI	02 69 64 46 80 02 69 64 44 45	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>em</sup> e mercredi du mois 13h30 - 17h00	BML	10 € de cotisation annuelle
Kayak	Adc BONDAR Adj GAVRILOVICI	02 69 64 45 14 02 69 64 46 24	Mercredi AM 14h00 - 18h00	CIAN	Cotisation 5 € / par jour
Plongée	Adc ANTONOV Adj® ABIVEN Maj GIRARD	02 69 64 46 60	Mercredi & vendredi de 13h30-16h00 week-end et jours fériés : matin 07h30 AM 13h30	CIAN	à partir de 14 ans adhésion à la Fédération plongées payantes Licence de la fédération 45 € et cotisation annuelle 90 €

## Activités culturelles

Couture	Mme BONNENBERGER Mme LARROQUE		Mardi & mercredi du 08h00 à 11h30 (Entraide couture) Jeudi et vendredi de 08h30 à 10h30 (couture débutantes)	Club épouses	Cotisation annuelle 20 €
Bibliothèque	Mme OBERLE Mme MACIEJA	02 69 64 44 35	Mardi & vendredi 14h30-16h30	Bibliothèque du DLEM	Cotisation annuelle de 2€ Caution de 50 € (valable pour la famille)
Sport Et Bien Etre	Cne SOURNAC Cch SEGUENI	06 24 17 23 40	Mardi & Jeudi de 08h00-09h00 Batterie sud (DLEM) Lundi & Mercredi de 17h30 à 19h00 Stade de Labattoir	Stade de Labattoir, Batterie Sud, Plage de Moya.	Adultes
Peinture au Sable	Mme DORO Mme QUINET	02 69 64 44 09	Lundi de 08h00 à 11h30 Mercredi de 13h30 à 16h30	Club épouses	Adultes
Conversation Française	Mme VITRY	02 69 64 46 26	Mercredi de 13h30 à 16h00	Echelon social (bureau de l'assistante sociale)	Pour les épouses et com- pagnes non francophones.

## Activité Spécifique

Education Canine	Adc DELL'OMO Groupe CYNO	02 69 64 44 70	Mardi de 16h00 à 18h00	Badamiers	Limité à 15 places
---------------------	-----------------------------	----------------	---------------------------	-----------	--------------------

# Informations pratiques

## Courrier

Pour le bon acheminement de votre courrier et pour un gain de temps considérable, il est fortement conseillé de le faire adresser au DLEM (y compris pour le personnel logeant en ville).

**DLEM Quartier Cabaribère - BP44  
97610 Dzaoudzi (France)**

Afin d'assurer la réception du colis dans les meilleures conditions, il faut renseigner la déclaration comme « affaires personnelles suite à déménagement » et sans valeur commerciale. En cas de contrôle douanier vous n'aurez qu'à fournir votre ordre de mutation qui prouvera votre présence permanente sur le territoire et votre changement de résidence, ce qui pourra dans certains cas vous éviter



l a  
taxe

## Véhicule



Depuis le 30 décembre 2015, la réglementation autorise une prise en charge partielle du véhicule par l'Etat. Votre CCR vous renseignera sur vos droits à cubage et financiers. En ce qui concerne la voiture, éviter les véhicules trop récents et trop sophistiqués (entretien et maintenance difficile – conditions climatiques) ou avec une garde au sol trop basse (passage sur la barge).

Le marché de l'occasion est assez pauvre, les véhicules proposés ne sont pas en très bon état et sont plus chers d'environ 20% par rapport à la métropole. Les pièces détachées sont également très chères et leur délai de livraison est d'environ 3 semaines.

Le scooter est très utile, notamment pour les grands adolescents, et le vélo est utilisé par beaucoup de familles en complément de la voiture principale (prévoir un poncho imperméable pour les jours de pluie et un bon cadenas).

## L'assurance chômage

A la journée des nouveaux arrivants au mois de septembre 2020, le directeur de Pôle Emploi Mayotte

sera présent au DLEM afin de renseigner sur les droits et indemnités en vigueur à Mayotte

Sera également présent le conseiller Défense Mobilité.

## ANTENNE D'ACTION SOCIALE (CASOM)

Mme DANTEC, assistante sociale  
Tél : 02 69 64 46 25 - 06 39 69 41 86

Mme VITRY, secrétaire sociale  
Tél : 02 69 64 46 26

Les bureaux sont situés à Dzaoudzi, à proximité du DLEM, au fond du jardin de l'ancienne Maison du Gouverneur (à côté du CSN).

### Horaires d'ouverture :

Le lundi, mardi et jeudi

De 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Le mercredi et vendredi de 7h00 à 12h00

(amplitude horaire sur rendez-vous)

TPH bureau : 02 69 64 46 25

Portable : 06 39 69 41 86

<https://asd-976.wixsite.com/aas-mindef-mayotte>

## MODALITES PRATIQUES POUR L'ACCUEIL DES FAMILLES A L'AEROPORT

### Les familles avec des enfants :

Les pères de famille peuvent contacter les responsables du bureau militaire de transit du DLEM, afin de pouvoir accueillir leur épouse et leurs enfants à l'intérieur de l'escalé d'arrivée.

Une aide pourra être apportée pour faciliter la sortie des enfants et la récupération des bagages dans de bonnes conditions.

### Les familles possédant un animal domestique :

A l'arrivée dans l'escalé de l'aéroport de Dzaoudzi, le propriétaire doit impérativement se faire connaître auprès du responsable du bureau militaire de transit du DLEM qui lui apportera son aide pour remplir dans les plus brefs délais les formalités auprès du service vétérinaire de l'aéroport (carnet de vaccination obligatoire).

## HORAIRES D'OUVERTURE DU BAZAR DU PÔLE LOISIRS DZAOUDZI DU CMLE

Lundi	8h00 - 11h45 et 18h00 - 20h00
Mardi	8h00 - 11h45 et 18h00 - 20h00
Mercredi	18h00 - 20h00
Jeudi	8h00 - 11h45 et 18h00 - 20h00
Vendredi	8h00 - 11h45 et 18h00 - 20h00
Samedi	17h45 - 20h00

# Informations pratiques

## *Paquetage métropole et outre-mer*

Le paquetage OM à percevoir auprès de Section HCCA est composé de l'article suivant :

- Veste et pantalon NG OM 2 et de TFE
- Culotte OM 2
- Chemise GAO 2
- Chemisette manche courte 2
- Epaulette tradition S/OFF ou MDR 1
- Débardeurs sport DLEM 2
- Chaussettes de sport 1
- Short de sport 1
- Chaussures de combat zone chaude 1 paire

Au besoin, le sac à dos combat TTA et la surveste ARTKIS peuvent aussi être fournis. Ces derniers seront réintégrés au départ.

Les articles à ramener de Métropole par l'intéressé :

- Rangers TTA
- Veste et pantalon goretex
- Survêtement de sport Légion
- Gants de combat
- Protection genoux et coudes
- Masque balistique
- Casque - Perception sur place en tant que besoin
- Chemises, pantalons et chaussures TDF. + Petit Blanc complet

Il y a une annexe du Maître tailleur mais pas de maître bottier sur Mayotte.

Les confections de médailles nécessitent plus ou moins 2 semaines, et il faut compter entre 4 à 6 semaines pour un képi.





# Douane

## Vous voyagez à Mayotte ?

**La douane vous informe de vos droits et des formalités à accomplir, afin que vous ne vous mettiez pas involontairement en infraction.**

Mayotte est un département français d'outre-mer qui fait partie du territoire douanier de l'Union européenne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Vous arrivez à Mayotte  
Vous arrivez de métropole  
ou d'un pays de l'Union européenne**

**A** votre arrivée ou retour à Mayotte, vous devrez déclarer les marchandises que vous transportez et acquitter les taxes (octroi de mer et octroi de mer régional) sur celles que vous avez achetées ou qui vous ont été offertes. Vous n'aurez pas de droits de douane à acquitter.

Les départements d'outre-mer ont une fiscalité différente de celle qui s'applique en métropole et dans l'Union européenne. En effet, l'octroi de mer externe, qui frappe les introductions

(taux de 0 à 50 %) et l'octroi de mer interne ou régional qui frappe les productions locales à partir d'un certain seuil (1,5 à 2,5 %), représentent une imposition spécifique. Il s'agit de taux variables, fixés par les conseils régionaux. Ces taxes visent à assurer un complément de ressources financières aux collectivités locales des départements d'outre-mer.

Pour cette raison, à votre arrivée ou retour à Mayotte, vous devrez déclarer les marchandises que vous avez acquises ou qui vous ont été offertes (même achetées toutes taxes comprises en métropole), lorsque leur valeur est supérieure au seuil des franchises et acquitter les taxes locales (octroi de mer et octroi de mer régional).

Par ailleurs, vous n'aurez pas de taxes à acquitter sur les marchandises suivantes (achats ou cadeaux), dès lors que les quantités importées n'excèdent pas celles qui figurent au tableau ci-dessous.

Tabacs ou alcools (achats ou cadeaux) importées			
Désignation des marchandises	Quantités	Désignation des marchandises	Quantités
<b>TABACS</b>		<b>BOISSONS ALCOOLIQUES</b>	
Cigarettes (unités)	200	Vins	4 litres
ou cigarillos (unités)	100	bières	16 litres
ou cigares (unités)	50	Boisson plus de 22°	1 litre
tabacs à fumer (grammes)	250	Boisson moins de 22°	2 litres

### Les marchandises interdites

L'importation, l'exportation ou la simple détention de produits contrefaisant des marques constituent un délit douanier, qui vous expose à de lourdes sanctions : confiscation du produit, très forte amende et, dans les cas les plus graves, poursuites judiciaires pouvant conduire à une peine d'emprisonnement.

# Douane

## *Les marchandises soumises à des formalités particulières*

L'importation de certaines marchandises à Mayotte est soumise à des formalités particulières. Afin d'éviter toute difficulté à votre arrivée, vous devez vous renseigner avant votre départ, et obtenir les autorisations éventuellement nécessaires.



### Les animaux de compagnie

Chiens, chats et furets : vous pouvez importer cinq chiens, chats et/ou furets, s'ils remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- être identifié par tatouage ou transpondeur,
- être valablement vacciné contre la rage,
- voyager sous couvert, soit d'un passeport européen pour les mouvements de chats, chiens et furets, soit d'un certificat sanitaire établi dans le pays de provenance.

Les autres animaux de compagnie, ainsi que les chiens, chats et furets en nombre supérieur à cinq, peuvent être introduits sur le territoire de Mayotte, sous réserve d'être accompagnés :

- d'une autorisation préalable délivrée par les services vétérinaires de Mayotte,

### **ATTENTION :**

**vous devez en faire la demande,  
au moins 1 mois avant votre départ.**

- d'un certificat sanitaire, établi dans le pays de provenance.

### Pour plus de renseignements :

Direction des services vétérinaires : BP 40 - 97600  
MAMOUDZOU  
Tél. : 02.69.61.11.41 - Fax : 02.69.61.11.47



### Les espèces de la faune ou de la flore menacées d'extinction

L'importation et l'exportation de certaines espèces de la faune et de la flore sauvages, protégées par la convention de Washington, sont réglementées (interdiction ou production d'un certificat CITES, délivré par les directions régionales de l'environnement).

A Mayotte, ce dispositif est complété par un arrêté préfectoral interdisant l'exportation de corail, et de trois types de coquillages menacés de disparition : la conque, le fer à repasser et le casque rouge.

### Pour plus de renseignements :

Ministère de l'Ecologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire  
Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature  
Direction de l'eau et de la biodiversité  
Bureau des échanges internationaux d'espèces menacées (PEM3)  
Arche Paroi Sud92055 La défense CEDEX

### Les végétaux

L'importation de produits végétaux (bulbes, plantes, fleurs, légumes, fruits frais, tubercules ou graines), dans les bagages individuels des voyageurs est interdite.

Une dérogation peut, toutefois, être obtenue lorsque l'introduction de ces produits est faite à des fins de recherche scientifique. L'importation de produits végétaux, par fret aérien ou maritime, est soumise à des formalités particulières, en fonction du produit concerné et de son origine. Le certificat phytosanitaire est délivré auprès du service chargé de la protection des végétaux

### Pour plus de renseignements :

Direction de l'Agriculture,  
de l'Alimentation et de la Forêt (D.A.A.F.)  
BP 103 - 97600 MAMOUDZOU  
Tél. 02.69.61.12.13 - Fax : 02.69.61.10.31



# Douane

## *Autres marchandises sensibles*

### Les médicaments

Vous pouvez importer les quantités correspondant à vos besoins personnels, limitées à trois mois de traitement sans ordonnance et davantage si une ordonnance est produite, à condition que vous les transportiez dans vos bagages



### Les armes et munitions

Vous ne pouvez importer et/ou exporter certaines de ces marchandises qu'en accomplissant des formalités spécifiques (obtention d'autorisation d'importation ou d'exportation de matériels de guerre, armes et munitions dans les échanges avec les pays tiers ou d'accords préalables de transfert et de permis de transfert dans les échanges intracommunautaires).



### Pour plus de renseignements :

Préfecture de Mayotte : BP 676 - Kaweni  
97600 MAMOUDZOU  
Tél. 02.69.63.50.50 - Fax : 02.69.61.95.43

### **ATTENTION :**

**pour ces marchandises, il convient également de vous reporter préalablement à la rubrique :  
Particuliers, achat et circulation des armes et des munitions.**

### Les sommes, titres et valeurs

Les sommes (espèces ou chèques), titres (actions, obligations, etc.) ou valeurs supérieures à 10 000 euros (ou son équivalent en devises), transportées par une personne physique, doivent être déclarées à l'administration des douanes qui effectue des contrôles en ce domaine, afin de lutter contre le blanchiment des capitaux illicites, notamment des sommes, titres et valeurs voir l'obligation déclarative des sommes, titres et valeurs.



## *Les bateaux de plaisance arrivant par mer*

Vous pouvez bénéficier du régime de l'admission temporaire en suspension de tous droits et taxes pour 18 mois maximum. Pour plus de renseignements, voir rubrique particuliers, la douane et la navigation.

### Pour plus de renseignements :

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter

**Infos douanes Services au 0 811 20 44 44**  
(coût d'un appel local depuis un poste fixe).

A l'international, vous pouvez appeler le service au  
**+33 (0) 1 72 40 78 50.**

### **Bureau principal de Longoni**

**Tél. 02.69.62.12.21 ou 02.69.62.12.29**

Fax : 02.69.62.12.25

### **Bureau de contrôle Pamandzi (Aéroport)**

**Tél. 02.69.60.32.89 ou 02.69.60.46.69**

Fax : 02.69.62.22.49

### Direction régionale des douanes et droits indirects

#### **- Service de la réglementation**

Immeuble Jacaranda - BP 404

97 600 MAMOUDZOU (Mayotte)

**Tél. 02.69.61.42.22 ou 02.69.61.89.50**

Fax : 02.69.61.02.07

# Cultes

## HIPPOCAMPE PADRE NEWS



### *Aumônerie catholique de la garnison de Mayotte*



#### *L'aumônerie militaire*

Depuis de nombreuses années, la garnison de Mayotte ne bénéficiait plus des services d'un aumônier militaire résidant sur l'île. Le dévouement des aumôniers venant périodiquement de la Réunion ou de Madagascar ne suffisait qu'imparfaitement à combler cette lacune. C'est pourquoi la direction de l'aumônerie catholique a demandé et obtenu en 2013 la nomination d'un aumônier spécifique pour la garnison de Mayotte : Après trois ans de présence, il passe la main à son successeur : l'aumônier Joseph HERNANDEZ-ALVARO.

Ordonné prêtre en 1998, aumônier militaire depuis douze ans, il a servi deux ans à Djibouti, deux ans en Guyane, trois ans au 3<sup>e</sup> RIMA, trois ans dans la Marine à Toulon dont un an embarqué. Il arrive du camp de La Valbonne où il a servi pendant deux ans.



L'aumônier a son bureau au DLEM.

On peut le joindre aux coordonnées suivantes à compter du 1er septembre :

Téléphone fixe au DLEM : (+33) 02 69 64 45 89 / PNIA : 843 404 4589.

Téléphone mobile : (+33) 06 39 20 11 17

Intradef :

[joseph.hernandez-alvaro@fazsoi.defense.gouv.fr](mailto:joseph.hernandez-alvaro@fazsoi.defense.gouv.fr)

Mail : [padre.mayotte@gmail.com](mailto:padre.mayotte@gmail.com)

**Blog : <http://ndfatima.blogspot.com/p/page-6.html>**

#### **L'Eglise civile mahoraise**

La communauté catholique de Mayotte dépend du vicariat apostolique de l'archipel des Comores, dont le siège est à Moroni (Grande Comore), confié par le Saint-Siège à la congrégation des salvatoriens.



# Cultes

## HIPPOCAMPE PADRE NEWS

### Les églises de Mayotte

La population mahoraise est traditionnellement musulmane. Cependant, depuis l'installation de la France en 1841, une petite communauté catholique s'est progressivement développée. Elle dispose actuellement de deux lieux de culte, où la messe est célébrée chaque dimanche :

En Petite Terre, l'église St Michel, qui a gardé ses dimensions d'origine. Elle se trouve sur le Rocher, tout près du Cercle-Mess, juste au dessus du terrain de tennis. Son apparence extérieure peut en tromper certains. Mais il s'agit bien d'une église et non d'une mosquée, comme en témoigne la croix sur le fronton ! Deux pères salvatoriens desservent cette église paroissiale.

Sur Grande Terre, deux autres pères assurent l'animation de la communauté composée de paroissiens de diverses origines... sans oublier quelques natifs de Mayotte !

Cette communauté se réunit à Mamoudzou, dans l'église Notre Dame de Fatima, plus récente et déjà agrandie plusieurs fois. Elle se trouve non loin de la poste et du Conseil Général.

### Catéchisme

Compte-tenu du nombre réduit de catholiques sur l'île, le catéchisme est organisé en coordination entre l'aumônerie militaire et la paroisse. Il couvre actuellement de la première année jusqu'à la célébration de la confirmation. Un éveil à la foi pour les plus petits, ainsi qu'une aumônerie pour les plus grands sont à développer.

### Les autres cultes

Le Padre est le seul aumônier militaire présent à Mayotte. Par ailleurs, le culte musulman est très bien représenté dans le civil. Il y a en Grande Terre plusieurs communautés protestantes, dont une affiliée à la FPF. En revanche, on ne trouvera guère à Mayotte de représentant du culte israélite.



### Célébration des sacrements

Comme dans toute aumônerie militaire, le Padre est disponible pour la préparation et célébration des sacrements : baptêmes (bébés, enfants et adultes), 1ère communion, confirmation, réconciliation, mariage, sacrement des malades, ordre.

### Enseignement catholique

Pour l'instant, malgré plusieurs voyages d'étude des représentants du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique, il n'existe malheureusement pas d'établissement d'enseignement catholique à Mayotte, ni *sous contrat* ni *bors contrat*.



### Messes dominicales

Les possibilités à Mayotte sont les suivantes :

**samedi à 18h00 à St Michel (Petite Terre)**  
**dimanche à 09h30 à St Michel (Petite Terre)**

✠  
**dimanche à 09h30 à ND de Fatima**  
 (Mamoudzou).

✠  
**Deux fois par mois à 10h00 au BSMA**  
 (Combani).



